

Séance de l'après-midi du 3 décembre 2008

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire
M. JEAN-GUY BEAUDOIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN
COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE
SUR LA RIVIÈRE ROMAINE
PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 3 décembre 2008 à 13 h 30
Salle communautaire de l'aréna Denis-Perron
1028, des Fondateurs
Havre-Saint-Pierre

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2008
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC1
 M. Jean-François Samray
 M. Paul Hudon
 M. Louis Bolullo
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
CONSEIL DES MONTAGNAIS DU LAC-SAINT-JEAN13
 M. Réjean Laforest
 M. Gilbert Dominique
CONSEIL DES MONTAGNAIS DE NUTASHKUAN22
 M. François Bellefleur
 M. Daniel Malec
REPRISE DE LA SÉANCE
REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX
DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD34
 M. Philippe Bourke
 M. Patrick Déry
 M. Sébastien Caron

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2008
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC

5

PAR LE PRÉSIDENT:

Mesdames et messieurs, bon après-midi et bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine. Nous sommes maintenant à la troisième séance de cette deuxième partie. Nous allons poursuivre l'audition des mémoires.

Je rappelle que nous avons la possibilité pour les gens de suivre la présente audience sur Internet en consultant le site Internet du Bureau d'audiences publiques pour la connexion.

Alors sans plus tarder nous allons donner la parole aux personnes qui se sont inscrites ici à notre registre, c'est-à-dire l'Association de l'industrie électrique du Québec et en l'occurrence ici, ces représentants sont monsieur Jean-François Samray, monsieur Paul Hudon et monsieur Louis Bolullo.

Alors je vous laisse la parole.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

25

Alors merci monsieur le Président. Jean-François Samray, je suis le PDG de l'Association de l'industrie électrique du Québec.

Comme je l'avais dit la dernière fois, nous nous sommes vus dans la première phase, je suis de retour pour présenter le mémoire dans la région avec monsieur Paul Hudon, le président du conseil d'administration de l'Association de l'industrie électrique, et monsieur Louis Bolullo qui est notre analyste sénior à l'association.

Et donc, nous avons remis aux fins du registre les pièces DM63.1 qui se trouve à être la présentation PowerPoint et ainsi que la pièce DM63.2 qui est déposée en liasse, qui comporte les réalisations à l'internationale qui sont nombreuses de quelques-uns de nos membres qui exportent le savoir-faire auquel nous faisons référence dans notre mémoire.

Alors pour commencer, le titre de notre mémoire et notre présentation: La Romaine: l'énergie de nos ambitions!

Alors l'industrie électrique, qui est-elle? L'industrie électrique, elle est présente dans les dix-sept (17) régions administratives de la province. Les membres de notre industrie comptent

45 près de mille (1000) établissements d'entreprises, emploient plus de cinquante mille (50 000) travailleurs spécialisés, et ces cinquante mille (50 000) travailleurs-là reçoivent une masse salariale supérieure à trois point cinq milliards de dollars (3,5 G\$), et l'industrie représente plus de cinq pour cent (5 %) du PIB, soit plus de quinze milliards de dollars (15 G\$).

50 Qui sont les membres de l'industrie électrique? Alors il y a les producteurs, les transporteurs et distributeurs d'électricité. Il y a les fabricants d'équipements servant à la production, au transport et à la distribution d'électricité; les fabricants de matériel électrique; les entreprises de service de génie-conseil qui sont en lien surtout, en tout et en partie à la production, au transport, à la distribution d'électricité.

55 Mais s'y intègrent également des entreprises pouvant être regroupées dans les deux (2) catégories suivantes, dont les autres entreprises de service liées à la production, au transport et à la distribution d'électricité dont notamment les entreprises en construction et les fabricants de matériel de transport électrique, et on parle de transport ici au sens de voitures électriques et composantes de ces voitures-là.

60 Donc pour la suite, je laisserais à monsieur Paul Hudon, le président du conseil, développer la suite de la présentation, je reviendrai en conclusion.

PAR M. PAUL HUDON:

65 Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, j'ai l'honneur de vous présenter le mémoire préparé par un groupe de travail dirigé par monsieur Samray appuyé de monsieur Bolullo, qui traduit la profondeur de l'industrie électrique du Québec et témoigne de son implication dans le débat entourant le domaine de l'énergie.

70 La Romaine répond à un besoin. La Romaine, c'est un projet qui cadre très bien avec le contexte actuel où on voit la demande mondiale d'énergie en forte croissance, due à la croissance de la population, du PIB; et pour les prochaines décennies, on entrevoit que les besoins en énergie seront doublés et les capacités pour y faire face seront mises en place.

75 En parallèle à ça, les gaz à effet de serre sont une préoccupation majeure pour l'humanité; les énergies fossiles, le pétrole, le charbon seront, faute de choix, utilisés pour répondre à la demande, mais on sait qu'ils sont en quantité limitée.

80 Les émissions atmosphériques des filières fossiles doivent être limitées pour garder une planète où l'on peut vivre. C'est pourquoi, lorsque disponibles, les filières renouvelables sont privilégiées à l'échelle mondiale.

85 À ce titre, l'hydroélectricité est la filière de choix pour ceux qui en disposent.

90

Partout dans le monde, les membres de l'Association de l'industrie électrique du Québec sont à la fois témoins et acteurs de premier plan dans ce marché effervescent pour l'énergie renouvelable où ils font rayonner le savoir-faire québécois en la matière. Pour l'AIEQ, l'hydroélectricité est la filière de choix grâce à sa capacité d'intégrer la production éolienne, de même qu'éventuellement la production solaire.

95

Je vous invite à regarder le graphique qui est présenté, qui vient du Département de l'énergie américain qui illustre la tendance sur les sources de production actuelles et futures d'électricité dans le monde. On y remarque que les énergies fossiles continueront à occuper une grande place; c'est pourquoi les énergies renouvelables doivent être développées là où c'est possible.

100

Dans ce contexte, on ne saurait manquer à notre devoir moral en laissant dormir une ressource renouvelable précieuse dans un monde qui en a tant besoin.

105

Cet autre acétate vous présente la carte de l'Amérique du Nord et montre bien que le continent est majoritairement alimenté par des énergies fossiles qui sont représentées par des points noirs. C'est particulièrement le cas pour les réseaux voisins du Québec, Nouvelle-Angleterre et Midwest, des marchés accessibles pour l'électricité du Québec grâce aux interconnexions.

110

Le Québec, avec son hydroélectricité, fait donc partie des solutions permettant de réduire les émissions atmosphériques polluantes de cette région du monde. Plus particulièrement, le projet la Romaine répond à des besoins immédiats dans le nord-est de l'Amérique du Nord et au besoin énergétique futur du Québec. Ce besoin, comme nous l'avons présenté dans notre mémoire, est en forte expansion.

115

D'ici les prochaines années, les marchés voisins du Québec, accessibles par les interconnexions, on parle des États de la Nouvelle-Angleterre et de New York formant les zones du NPCC et ceux de la zone PJM, Pennsylvanie, New Jersey, Maryland, où les besoins additionnels à combler sont de l'ordre de douze mille mégawatts (12 000 MW).

120

Donc on parle de besoins additionnels en plus de ceux qui sont déjà prévus être ajoutés aux moyens requis. Donc il y a encore une marge de douze mille mégawatts (12 000 MW).

125

Quant à l'Ontario, c'est plus de six mille mégawatts (6000 MW) qui seront requis pour rencontrer la demande.

Somme toute, on fait face à un potentiel, une demande non comblée de besoins additionnels pour dix-huit mille mégawatts (18 000 MW) et qui devront être comblés dans un marché très important, un marché très vaste de plus de deux cent mille mégawatts (200 000 MW).

130 Le projet la Romaine fournira de l'énergie et de la puissance à un prix de revient compétitif sur les marchés, marché de court terme, vente à bon prix lorsque la demande est forte, marché de moyen et long termes pour des portefeuilles diversifiés, recherchant les atouts inégalés de l'hydroélectricité alliant la souplesse à la qualité.

135 Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, le marché n'attendra pas. Il faut saisir les opportunités commerciales maintenant, avant que des solutions moins efficaces ou plus polluantes ne soient mises en place.

140 Grâce à ses réservoirs, la Romaine offrira non seulement de l'énergie propre et renouvelable, évitant annuellement jusqu'à sept virgule cinq millions de tonnes (7,5 M t) de gaz à effet de serre, mais aussi une puissance modulable capable de suivre la demande qui fluctue de façon horaire, journalière et saisonnière. Ces attributs lui permettront de livrer la production au moment voulu et de maximiser la valorisation de cette production sur les marchés.

145 De plus, la Romaine enrichira le portefeuille hydroélectrique du Québec comme vecteur d'intégration inégalé pour les filières, d'autres filières renouvelables, telles que l'éolien dont la production horaire est soumise au caprice du vent.

150 Sur le graphique qui est présenté, on voit les variations quotidiennes de la demande; donc chacune des petites barres représente la plage de variation de la charge au Québec, et on a aligné ces variations-là sur une période annuelle.

155 Donc on constate par exemple la forte demande dans les mois d'hiver que sont décembre, janvier, février, mars et une demande moins forte en été; mais ce qui est caractéristique, c'est aussi l'amplitude des fluctuations journalières où on voit qu'au cours d'une même journée, la demande varie de cinq (5000 MW) à dix mille mégawatts (10 000 MW), donc c'est énorme et ça demande des capacités d'adaptation, de souplesse pour suivre cette demande, pour garder le réseau en équilibre.

160 Donc pour fixer les idées quant à la valeur de cet atout inégalé de la Romaine avec ses réservoirs, mentionnons qu'à l'échelle mondiale, il existe un marché annuel de plus de sept mille mégawatts (7000 MW) pour les prochains dix (10) ans pour des centrales à réserve pompée dont le seul rôle est de transférer à la pointe l'énergie excédentaire des périodes creuses. Bref, ça peut représenter de transférer l'énergie disponible la nuit, de la transférer le jour.

165 La Romaine est une source d'énergie propre qui ne s'épuise pas. Elle répondra au besoin des marchés sans compromettre la capacité des générations futures d'en disposer. C'est un projet dont la réalisation entraîne des retombées immédiates dans l'activité économique de la communauté qui l'accueille et l'ensemble du Québec, incluant les membres de l'AIEQ.

170 C'est aussi un investissement qui peut se financer avec ses revenus, générer des dividendes et devenir un patrimoine précieux pour les générations à venir, à un coût environnemental acceptable.

175 Le projet la Romaine sera également un actif qui versera une contribution significative au Fonds des générations ainsi que des revenus fiscaux pour le maintien de la qualité de vie des Québécois.

180 Enfin, il figurera au tableau des actifs du Québec dans la lutte aux gaz à effet de serre pour lesquels des mécanismes de valorisation sont en voie d'être adoptés.

185 Le complexe la Romaine sera donc une infrastructure stratégique qui permettra d'accueillir de nouvelles implantations industrielles environnementalement acceptables et créatrices de richesse pour les générations actuelles et futures.

190 Favoriser l'avènement de nouvelles applications d'électricité, et notamment dans l'électrification du secteur des transports, tant collectifs qu'individuels, et à l'exportation d'un savoir-faire qui pourrait être développé dans ce domaine.

195 La Romaine est un projet accepté par le milieu hôte et porté par un consensus social. Un projet réalisé dans le respect de l'environnement s'appuyant sur des études d'impact poussées. C'est un projet qui s'enchaîne avec Eastman-1-A-Rupert-Sarcelle pour permettre au Québec de maintenir et de faire croître son savoir-faire et ses compétences que les exportations de biens et services des membres de l'Association de l'industrie électrique du Québec font rayonner à travers le monde et ça, au bénéfice de notre économie.

200 La Romaine sera donc une vitrine technologique mondiale pour la pérennité et le développement de l'industrie électrique et l'intégration de la relève dans une industrie qui exporte son savoir-faire et ses produits.

205 Ce sera aussi un projet mobilisateur pour attirer nos jeunes dans des carrières prometteuses pour l'avenir du Québec qui a besoin de croissance et qui est soucieux de protéger son environnement, tout en créant de la richesse pour les générations actuelles et futures.

210 Somme toute, ce projet permettra l'accroissement et le transfert intergénérationnel du savoir-faire et des compétences de notre industrie, tout en pavant la voie au développement de nouvelles technologies, notamment dans l'électrification des transports collectifs et individuels.

215 Alors je vous remercie de votre attention et à ce stade-ci, je demanderais à monsieur Samray, mon président, de conclure.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Alors sur ce, bien, il me semble que la conclusion va de soi.

215 Alors l'AIEQ se prononce en faveur du projet et l'AIEQ demande respectueusement à la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ainsi qu'à la Commission fédérale-provinciale d'examen conjoint d'en recommander son autorisation auprès des gouvernements.

220 Je vous remercie.

Si vous avez des questions, nous sommes disponibles.

PAR LE PRÉSIDENT:

225 Alors merci messieurs pour votre présentation, votre témoignage.

230 J'ai noté également que dans votre mémoire, bon, vous avez fourni beaucoup de recherches sur différents aspects liés à l'hydroélectricité et liés à la demande; j'ai vérifié entre autres les tableaux, vous avez aussi donné les sources d'information, ça peut être utile pour la Commission, si elle veut faire des recherches complémentaires sur cet aspect-là, ça fait que dans ce sens-là, nous vous remercions.

235 J'aurais une question pour vous, d'ailleurs vous en faites allusion dans votre mémoire! Vous avez remis une revue qui s'appelle la revue Choc, le volume 26, numéro 2 d'octobre 2008 où le thème est "L'utilisation de l'électricité dans les transports".

240 Donc la Commission aimerait ça vous entendre sur l'aspect, quel est le potentiel, d'après vous, énergétique, pour l'utilisation de l'électricité dans le domaine des transports, dans un horizon, bien entendu, qui correspond à la mise en service du projet de la Romaine, c'est-à-dire dans les années 2010 à 2020?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

245 Écoutez, je pense que l'électrification des transports, ça fait déjà un certain temps que c'est commencé au Québec. Nous avons le métro de Montréal, il faut pas l'oublier, c'est un moyen de transport électrifié. Il y a également une ligne de transport qui est Montréal-Deux Montagnes.

250 Mais dans l'horizon de la mise en service progressive de ces différentes centrales là, il y a, vous pourrez le constater, l'Agence métropolitaine de transport qui veut mener à bien l'électrification d'autres lignes de trains de banlieue qui sont actuellement alimentés par des

locomotives au diesel, et donc l'AMT veut progressivement utiliser l'électricité pour réduire les gaz à effet de serre, et également alimenter le transport.

255

Il y aura également, du côté de la STM l'utilisation de tramways et de trolleybus.

Tous ces modes de production là, il faut s'apercevoir que ces transports collectifs servent également à la période de pointe sur le réseau, puisque ça vient entre six heures (6 h) et neuf heures (9 h) le matin, et la même chose le soir pour le départ et le retour à la maison. Donc la puissance additionnelle qui sera disponible par le projet Romaine permettra de venir supporter cette demande en puissance supplémentaire là.

260

Et il faut réaliser que tout ne se construit pas en un jour, il y aura ajout, il y aura modification des infrastructures; donc je pense que cette puissance disponible là qui va être rendue disponible pour le Québec ou pour les marchés extérieurs pourra être utilisée au fur et à mesure que viendront se brancher sur le réseau ces différents transports collectifs là.

265

À ça s'ajoutera, au fur et à mesure qu'elles seront disponibles, les véhicules pour le transport individuel qui, eux, représentent une charge beaucoup moindre, mais à mesure que la pénétration se fera dans les marchés, bien, il y aura quand même une demande qui sera là. Mais pour l'auto électrique, cette demande-là sera hors pointe, puisqu'il faut s'attendre que lorsque les gens vont travailler, ça se fait à l'heure de pointe, et c'est difficile d'être sur la route et branché en même temps.

270

275

Donc l'apport de la puissance de Romaine servira énormément pour les transports collectifs qui, eux, à chaque fois qu'on arrête, à chaque fois qu'on a arrêté une machine, une locomotive, bien, il y a un appel de puissance très grand, et l'hydroélectricité permet cette flexibilité-là.

280

Donc c'est en ce sens que l'électrification va se faire; les signaux, je pense que ça cadre également avec la stratégie gouvernementale de lutte aux gaz à effet de serre par les sommes qui ont été annoncées par le gouvernement également dans l'électrification, comme je vous dis, au niveau de l'AMT.

285

Ce sont des choses qui vont venir dans les prochaines années, et je pense que ça va cadrer avec la mise en service progressive des quatre (4) centrales du projet Romaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

290

Très bien. On a vu à quelques reprises jusqu'à maintenant des personnes qui s'intéressent au potentiel des voitures hybrides rechargeables. À votre connaissance, jusqu'à maintenant, est-ce qu'il y a eu des évaluations prévisionnelles, on pourrait appeler ça comme ça, sur le potentiel en besoins d'énergie, en termes de térawattheures, qui ont été faites

295 éventuellement pour les besoins du Québec, mais des évaluations qui sont aussi comme validées par les pairs?

Bon, on voit que des fois, à date ce que j'ai pu entrevoir, ce sont des auteurs plutôt isolés qui disent, ah, tel potentiel, tel potentiel, mais à votre connaissance, est-ce qu'il y a eu des études à date qui sont faites de façon assez large, dans le sens faites par plusieurs auteurs et validées par des pairs, qui nous permettent de savoir quel pourrait être ce potentiel-là à moyen terme?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

305 Écoutez, monsieur le Président, je crois que j'ai les mêmes sources de référence que vous. Je peux prendre un engagement, au cours des prochains jours, de faire une consultation auprès de nos membres qui, de toute façon, sont ceux qui vont implanter ces solutions-là. Je peux prendre un engagement de faire une consultation, et si on identifie de telles sources, il me fera un plaisir de vous les communiquer le plus rapidement possible.

310

PAR LE PRÉSIDENT:

Effectivement, je vous remercie.

315 Parce qu'on voit entre autres, par exemple si des voitures étaient rechargées au cent dix volts (110 V) ou au deux cent vingt (220 V), c'est pas les mêmes implications, ne serait-ce qu'en termes de temps de recharge. On sait que les batteries oui, l'électricité peut se convertir à cent pour cent (100 %), mais il y a une perte de chaleur au moment de la recharge de la batterie, et ça représente combien de perte, pour être capable d'estimer de façon objective quels pourraient être les besoins.

320

Et également les différentes technologies de batteries. On parle pas de batteries à l'acide, mais par exemple, est-ce que ces batteries-là conservent, c'est quoi les pertes de charge en fonction de la température!

325

À date, disons, c'est des bouts de ce que j'ai lu, c'est des bouts de questions que je me posais, que j'avais pas vu l'information, je ne dis pas qu'elle n'existe pas. Mais est-ce qu'une batterie, par exemple, c'est quoi l'efficacité d'une batterie à moins trente degrés (-30 °C) par rapport à une batterie quand il fait plus vingt (20 °C), parce qu'on a l'hiver ici au Québec?

330

C'est ça que j'essayais de voir. Ça semble être embryonnaire à ce stade-ci, dans ma compréhension, mais s'il y avait quelque chose de plus étoffé de fait, ce serait apprécié que vous nous le communiquiez.

335 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:**

Je pense que nous avons deux (2) excellents articles là-dessus dans le magazine Choc, un sur les derniers avancés dans les batteries, mais également il y a celui sur les supercondensateurs qui vont amener des réponses à votre question.

340

Monsieur Hudon, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter?

PAR M. PAUL HUDON:

345

Oui, j'allais préciser que notre précision dans le cadre de ce mémoire, c'est de fournir l'énergie qui pourrait alimenter ce besoin qu'on voit poindre et qui devrait être en développement.

350

Donc on n'a pas fait de prévision systématique quelle pourrait être cette demande, parce qu'il y a une grande variabilité qui pourrait exister au niveau de cette prédiction-là, notamment dans le temps, la disponibilité des technologies, mais on sait que les gens sont allés dans la rue pour les gaz à effet de serre, et quand on sait que dans le bilan du Québec, il y a quarante pour cent (40 %) qui est lié au transport, donc il y a un potentiel, il y a une plage, de la place pour déplacer des énergies fossiles par de l'hydroélectricité qu'on produit ici.

355

Et donc en bénéficiant d'une marge additionnelle apportée par la Romaine, ce sont de nouvelles applications qui deviennent possibles et qui vont être facilitées par cette disponibilité-là. Et l'industrie électrique est mobilisée pour travailler sur ces filières-là, et c'est certainement un domaine pour lequel les technologies vont évoluer, et de positionner le Québec comme un leader dans ce domaine, comme on a voulu positionner le Québec qui est déjà leader en hydroélectricité, de le positionner comme leader dans l'intégration du renouvelable éolien, c'est aussi des choses qui sont porteurs pour l'avenir.

360

Donc c'est dans cette optique-là qu'on a présenté cette filière-là comme un potentiel intéressant et mobilisateur pour notre industrie.

365

Vous avez fait référence à l'efficacité, l'efficacité de l'emmagasinement de l'électricité dans les batteries, elle est très élevée. Toutefois, vous avez mentionné un paramètre qui est la température.

370

Dépendamment des types d'accumulateurs, on aura, encore une fois le mot efficacité lié à la consommation d'énergie, on conserve une efficacité très élevée; par contre, le fait des basses températures sur certains types de batteries, il est certain, rendra la charge moins disponible.

375

Mais ça veut pas dire que si elle est moins disponible, au moment où elle est souhaitée, qu'elle est perdue. Donc elle est toujours là, mais ça veut dire peut-être de dimensionner des accumulateurs en fonction des conditions climatiques qu'on rencontre ici au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

380 Très bien, je vous remercie.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

385 Juste un élément d'information! Dans les chiffres que vous nous soumettez en termes de besoins d'énergie autant en Ontario que dans le Nord-Est américain, on comprend dans votre mémoire que tous ces chiffres sont donnés de façon brute.

390 Dans le fond, ce que je veux dire, c'est que la production qui pourrait être faite à l'intérieur de l'Ontario ou à l'intérieur du Nord-Est américain n'est pas incluse. Donc c'est le chiffre qui comprend pas ce qui pourrait être fait dans les réseaux voisins?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

395 Je vais laisser monsieur Bolullo, qui a occupé une fonction stratégique dans ce domaine dans le passé, vous amener le complément d'information.

PAR M. LOUIS BOLULLO:

400 Alors vous avez bien raison, monsieur Dériger, de dire que ce sont des chiffres de prévisions des demandes selon certains scénarios les plus probables à l'heure actuelle.

405 Mais de la façon dont on va combler ces besoins prévus est en devenir. Donc il y a une certaine quantité d'énergie qui est prévue dans les prochaines années, qui sont déjà engagées. Donc là-dessus, il y a des actions qui sont prises, et même des projets qui sont lancés.

410 Mais pour une grande partie des besoins disons dans les quatre (4) ou cinq (5) ans, un horizon de cinq (5) ans et plus, bien là, c'est encore dans le moulin à pensées. Et c'est pourquoi toutes les options sont sur la table, et ce sont les options qui se révéleront les plus intéressantes pour les clients qui prévaudront.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

415 En fait, ça reste, ce qu'on comprend, ça reste un marché accessible pour l'hydroélectricité?

PAR M. LOUIS BOLULLO:

420 Absolument. Et effectivement, comme vous le voyez très bien, le marché accessible pour l'hydroélectricité du Québec, c'est le marché, disons, qui est des réseaux voisins.

425 Et un des marchés les plus intéressants pour nous, c'est notre voisin de l'ouest immédiat, l'Ontario qui fait partie de la même zone de fiabilité électrique nord-américaine, la zone qu'on appelle Northeast Power Coordinating Council, et à ce moment-là, bien, ils éprouvent dans le futur, comme le mémoire le démontre, des énormes besoins qui ne vont pas être ponctuels, mais qui vont être là pour de nombreuses années.

430 Et effectivement, comme vous le savez très bien, Hydro-Québec va mettre en service très bientôt l'interconnexion, une nouvelle interconnexion avec l'Ontario, de mille deux cent cinquante mégawatts (1250 MW), et effectivement, du côté ontarien, ils ont également raccommodé leur réseau pour accueillir éventuellement des énergies qui pourraient combler une partie de leurs besoins.

435 Mais en plus de l'Ontario, les marchés sont également très diversifiés, allant de l'est, à partir du Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Angleterre, tous les États, New York et un peu plus au sud, les États de la Pennsylvanie, du New Jersey et du Maryland. C'est cette zone accessible qui a d'énormes besoins et pour laquelle le Québec, heureusement, est aussi avantageusement interconnecté avec les interconnexions un petit peu partout.

440 Et ce qui est très important, lorsqu'on parle d'aller valoriser au maximum la richesse énergétique du Québec, c'est d'aller chercher, comme monsieur Hudon l'a mentionné, d'aller alimenter l'énergie au bon moment, c'est-à-dire au moment où elle a le plus de valeur.

445 Et effectivement, le fait d'avoir une quantité de portes nous permet, avec les réservoirs hydroélectriques, de choisir les opportunités les plus lucratives et à ce moment-là, d'augmenter de beaucoup la richesse pour chaque kilowattheure vendu.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

450 Peut-être, si vous me permettez, il y a également le fait que, peut-être que monsieur Bolullo pourrait vous préciser également, l'immense avantage que procure au Québec sa filière hydroélectrique quant à la réserve requise.

455 Parce qu'il faut réaliser que depuis le grand black-out qu'il y a eu il y a quelques années, le NERC qui chapeaute l'Amérique du Nord, a également un rôle de premier plan pour s'assurer que les réserves sont là.

Peut-être que monsieur Bolullo pourrait continuer sur l'importance par rapport au taux de défaillance, qu'il y a une très grande profondeur dans le marché.

460 **PAR M. LOUIS BOLULLO:**

Le réseau hydroélectrique du Québec a un taux de défaillance, les centrales hydroélectriques ont un taux de défaillance de l'ordre de deux (2) fois et plus moins fort que la plupart des centrales thermiques qui composent la production des réseaux avoisinants.

465

Effectivement, vous savez très bien que la fiabilité d'alimentation d'un réseau électrique est régie par un organisme nord-américain qu'on appelle le NERC et qui prescrit que tout réseau doit être en mesure d'alimenter la charge constamment sans délestage et de ne permettre un délestage qu'une journée par dix (10) ans. Alors pour ce faire, ce sont des études probabilistes qui incorporent ce critère à l'intérieur d'un parc donné.

470

Et lorsqu'on applique ce critère au parc hydroélectrique, compte tenu de son bas taux de défaillance, la réserve qu'il faut accompagner pour accomplir la satisfaction d'un besoin est de l'ordre d'à peu près dix pour cent (10 %). Il faut donc, pour une demande disons de dix mille mégawatts (10 000 MW), un besoin, une demande de dix mille mégawatts (10 000 MW), il faut mettre quand même à la disposition du réseau un mille mégawatts (1000 MW) de réserve, OK, pour être en mesure effectivement de ne pas avoir une défaillance qu'une fois par dix (10) ans.

475

Pour les réseaux avoisinants qui sont plus à teneur thermique, compte tenu des taux de défaillance beaucoup plus élevés de chaque centrale, en appliquant le même critère, le taux de réserve est de l'ordre de vingt-cinq pour cent (25 %).

480

Donc vous voyez, on a un avantage, non seulement au niveau du fait que nous avons un coût de revient très bas, compte tenu de nos richesses naturelles, mais également dû au fait que pour les rendre disponibles, on n'a pas besoin de les accompagner d'un gros taux de réserve, alors que les voisins doivent également capitaliser sur cette réserve.

485

PAR M. PAUL HUDON:

Et pour enchaîner sur la question des marchés accessibles par les interconnexions, on observe dans le nord-est des États-Unis une érosion très rapide de ces réserves. On avait auparavant des taux de réserve assez confortables, vers les vingt pour cent (20 %), mais cette réserve-là s'effrite et elle est en baisse vers dix pour cent (10 %), ce qui est menaçant pour ces réseaux.

495

Alors les solutions qui s'offrent à ces réseaux-là, c'est des turbines à gaz à cycle simple ou des centrales à réserve pompée. Alors que nous, on peut livrer à ces marchés-là de l'électricité au moment où ils en ont besoin pour combler cette réserve-là, cette demande de puissance, grâce aux réservoirs dans lesquels l'eau s'accumule naturellement.

500

Il n'est pas question, vous parliez de perte d'efficacité dans le stockage dans les batteries, bien, quand on stocke de l'électricité dans des réservoirs de centrales à réserve pompée, bien, il

505 y en a une partie qui est perdue. Le rendement global, c'est de l'ordre de soixante-dix pour cent (70 %), donc quand vous utilisez mille mégawattheures (1000 MWh), vous avez besoin de mille mégawattheures (1000 MWh), bien, vous aurez dû en accumuler, en utiliser mille cinq cents (1500 MWh) pour créer cette réserve-là.

510 Alors qu'avec des réservoirs naturels comme ceux de la Romaine, c'est simplement l'accumulation naturelle de l'eau, et le fait de pouvoir en disposer lorsque c'est requis, en actionnant les appareils de conversion, les turbines, ça rend finalement cette modulation extrêmement efficace, et on n'a pas les pertes dues à l'accumulation dans les réserves pompées et on n'a pas non plus les bas rendements des centrales à cycle combiné et les gaz et toutes les émissions qui les accompagnent.

515 Alors c'est un moment unique qu'il faut saisir pendant que le marché est là, et la Romaine, pour ça, a un potentiel inégalé tant sur le plan commercial qu'au niveau des gaz à effet de serre.

520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, messieurs, nous vous remercions pour votre présentation.

525 **CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**
CONSEIL DES MONTAGNAIS DU LAC-SAINT-JEAN

PAR LE PRÉSIDENT:

530 Nous allons maintenant inviter la Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean.

Bonjour messieurs, à vous la parole.

535 **PAR M. RÉJEAN LAFOREST:**

540 Bonjour messieurs les Commissaires, madame! Réjean Laforest, je suis le président de la Conférence régionale des élus qui se trouve à être une instance régionale de concertation et de planification qui est reconnue par le gouvernement du Québec comme étant l'interlocutrice privilégiée pour toute question touchant le développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

545 Notre mission, c'est de promouvoir et de supporter le développement régional dans tous les secteurs d'activités et de favoriser la concertation entre les intervenants socioéconomiques du milieu.

PAR M. GILBERT DOMINIQUE:

À mon tour, kuei nutum etashiek.

550 Bonjour à tous, mon nom, c'est Gilbert Dominique, je suis chef de la communauté de Mashteuiatsh située sur les rives du majestueux Piekouagami, lac Saint-Jean.

555 Alors pour moi, je suis extrêmement heureux d'être ici pour un peu présenter notre expérience dans le cadre du chantier Péribonka-4 et également la façon qu'on a eue à développer, si on veut, les différents partenariats que nous avons orchestrés pour optimiser les retombées socioéconomiques du chantier Péribonka-4.

560 Nous voulions bien sûr profiter de cette occasion pour partager notre expérience et nos expertises aux communautés innues. Mashteuiatsh fait partie de la grande famille des Innus.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe, "Le Conseil des Montagnais...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, deuxième paragraphe, fin, "... région administrative 02.")

565 **PAR M. RÉJEAN LAFOREST:**

L'objectif de notre mémoire, en fait, c'est de démontrer au niveau des deux (2) régions qui sont la Côte-Nord et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, une même communion d'intérêts.

570 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, troisième paragraphe, "Les régions-ressources...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, troisième paragraphe, fin, "... leur milieu naturel.")

PAR M. GILBERT DOMINIQUE:

575

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, quatrième paragraphe, "Dans ces régions...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, quatrième paragraphe, fin, "... voisins et amis.")

580 **PAR M. RÉJEAN LAFOREST:**

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 5^e paragraphe, début, "... fortes d'une économie...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, sixième paragraphe, fin, "... un exemple probant.")

585

PAR M. GILBERT DOMINIQUE:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, premier paragraphe, "De leur côté...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, deuxième paragraphe, fin, "... et l'exclusion.")

590

PAR M. RÉJEAN LAFOREST:

595

En fait, pour étayer notre mémoire sur la communion d'intérêts des deux (2) régions, vous avez les tableaux dans notre mémoire qui sont déposés au niveau statistique qui jettent un éclairage quoique partiel sur les contraintes sociales et économiques auxquelles sont confrontées les régions de la Côte-Nord, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, incluant les populations des Premières Nations qui y vivent.

600

On y dénombre, au niveau des populations régionales qui sont projetées, soit avec des tableaux indiquant de 1986 à 2026, en 86, si je prends pour la région chez nous, Saguenay-Lac-Saint-Jean, deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent quatre-vingts (291 380) personnes, et ce qu'on prévoit dans les années 2026, deux cent cinquante mille cinq cent soixante (250 560).

605

Et c'est ce qu'on a aussi au niveau de la Côte-Nord. Donc en 86, cent six mille sept cent quarante (106 740) personnes, pour atteindre un quatre-vingt-un mille sept cent sept (81 707) personnes au niveau de la population en 2026.

610

On a aussi des principaux indicateurs du marché du travail pour la Côte-Nord-Saguenay-Lac-Saint-Jean et on a, en comparaison, au niveau de l'ensemble du Québec aussi, toujours avec les données de 2006. Donc on voit le taux de chômage qui est supérieur au niveau des deux (2) régions par rapport à celle du Québec. Le taux d'activité qui est inférieur au niveau des régions par rapport au Québec, et le taux d'emploi qui est aussi inférieur par rapport aux deux (2) régions versus l'emploi au Québec.

615

On a aussi un rapport de dépendance économique qui se trouve à être au niveau des paiements de transferts par les différents paliers gouvernementaux. Donc on s'aperçoit que de plus en plus, la tendance entre la dépendance depuis 2004 à aller jusqu'en 2006 démontre qu'on est de plus en plus dépendant des transferts gouvernementaux. Donc on a besoin de diversification économique afin de pouvoir s'assumer au niveau de notre autonomie.

620

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, "À l'image...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, deuxième paragraphe, fin, "... ou en sous-traitance.")

625

PAR M. GILBERT DOMINIQUE:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, troisième paragraphe, "Une expertise...")

630

FIN DE LA LECTURE (Page 6, troisième paragraphe, fin, "... communautaire.")

PAR M. RÉJEAN LAFOREST:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, quatrième paragraphe, "C'est lors de la construction...")

635 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, quatrième paragraphe, fin, "... du projet la Romaine.")**

PAR M. GILBERT DOMINIQUE:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, troisième paragraphe, "De son côté...")

640

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 1^{er} paragraphe, fin, "... des retombées économiques appréciables.")

645 Nous vous soumettons bien sûr dans le cadre du mémoire un tableau qui reflète les retombées des grands projets.

PAR M. RÉJEAN LAFOREST:

650 Ça démontre aussi, sur la première partie, au niveau du projet si on prend seulement l'aménagement de la rivière Péribonka qui était évalué par les grands donneurs d'ordres dont Hydro-Québec, à des retombées susceptibles de trois cent trente-cinq millions (335 M\$).

655 En date du 31 décembre 2008, nous avons atteint la somme de cinq cent quatre millions en retombées économiques régionales. Donc ça démontre l'efficacité du comité et aussi la conséquence d'une concertation accrue et l'expertise de nos entrepreneurs et de nos entreprises.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 2^e paragraphe, "Des compétences universitaires...")

660 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, quatrième paragraphe, fin, "... avec les grands donneurs d'ordres.")**

PAR M. GILBERT DOMINIQUE:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, cinquième paragraphe, début, "De son côté...")

665

FIN DE LA LECTURE (Page 9, cinquième paragraphe, fin, "... et des décideurs locaux.")

PAR M. RÉJEAN LAFOREST:

670 **LECTURE DE LA CONCLUSION (Page 9, fin)**

FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin, "... de nos populations respectives.")

Merci.

675

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci messieurs pour votre présentation. À ce stade-ci, hier après-midi, nous étions dans la communauté d'Ekuanitshit, et il a été question à quelques reprises des possibilités de contrats pour les Innus de cette communauté.

680

Il y avait aussi, on savait qu'ils ont commencé, ils ont initié des discussions avec Hydro-Québec, et il y avait, je sais pas si je devrais dire frustration, mais il y avait, disons, je vais dire une certaine frustration, à savoir, les Innus voulaient relever certains défis en termes contractuels et aller au-delà de contrats de base, c'est-à-dire par exemple ils voulaient participer à certains des contrats sur ce qu'ils appelaient à échéancier critique, comme des constructions de routes d'accès aux chantiers des centrales.

685

Ils disaient aussi que les exigences qu'on pouvait demander faisaient que c'était difficile de démarrer des entreprises innues pour être capables à ce moment-là de soumissionner sur ces contrats-là.

690

C'est certain qu'ici, nous voyons votre offre comme intéressante, mais à ce stade-ci, avez-vous initié des contacts par exemple avec les communautés, que ce soit d'Ekuanitshit ou de Nutashkuan?

695

PAR M. GILBERT DOMINIQUE:

Oui, effectivement. Regardez, chez nous, lorsqu'on a plongé dans le développement et l'optimisation et la réalisation du chantier, on a eu l'occasion à quelques reprises de partager certains éléments de notre expérience avec d'autres Premières Nations.

700

Je pense qu'on a eu l'occasion de rencontrer pas mal toutes les communautés innues qui sont impliquées dans le développement du projet. Donc on leur a partagé si on veut nos expériences.

705

Mais il y a un élément qui est particulier. Dans notre cas, dans le chantier de Péribonka-4, nous avons négocié bien sûr une entente avec Hydro-Québec, donc une entente que je pourrais qualifier similaire aux différentes MRC, également, il y avait une valeur de plus, considérant que nous avons des droits ancestraux sur le territoire et un titre aborigène.

710

Donc on a convenu avec Hydro-Québec de se donner un objectif sur la réalisation de contrats gré à gré, OK.

715 Nous avons un objectif de quatre-vingts millions (80 M\$) de contrats dès le départ, et on a fermé le chantier avec une réalisation de contrats tournant autour de cent quinze millions (115 M\$).

720 Donc moi, je pense qu'au niveau de nos Premières Nations, bien sûr que ça se fait pas tout seul, ça se fait en partenariat bien sûr avec d'autres acteurs sur le plan régional; ça peut se faire en partenariat, c'est l'offre qu'on met sur la table, avec d'autres Premières Nations qui ont peut-être également des expertises pour compléter les expertises des communautés des Premières Nations.

725 Mais ce qui est en tout important à mon sens de la part d'Hydro-Québec, c'est effectivement de convenir avec ces communautés-là de l'octroi de contrats gré à gré. C'est effectivement le cas que si on n'a pas cette ouverture-là, ça va être extrêmement difficile, voire même impossible de pouvoir permettre à une communauté, à une entreprise ou une communauté, de pouvoir justement compétitionner avec le marché actuel.

730 Donc c'est bien entendu, donc il faut absolument qu'Hydro-Québec convienne d'un objectif en matière de contrats gré à gré, réalisés dans un contexte d'affaires bien entendu. Ça a été les paramètres qu'on a mis sur la table, et on a réussi à convaincre Hydro-Québec, parce qu'on a réalisé la marchandise, on a livré la marchandise, d'augmenter ou de dépasser ces
735 objectifs-là.

Donc moi, je pense que les Premières Nations affectées par le projet peuvent certainement s'inspirer de cette réussite-là.

740 **PAR M. RÉJEAN LAFOREST:**

Au niveau de notre Conférence régionale des élus, lorsqu'on voit la Loi 34, il y a un siège réservé, lorsque les communautés autochtones sont sur le territoire. Donc nous, ce siège-là est occupé par la communauté montagnaise, et à partir de ce siège-là, vu qu'ils voient un peu tout le
745 développement de notre région, on a fait une entente de collaboration et de partenariat sur les contrats.

Donc lorsque la communauté a pas une entreprise ou pas l'expertise nécessaire, à ce moment-là peuvent s'associer, même après que les contrats de gré à gré son donnés, ce qui
750 facilite énormément les échanges qu'il peut y avoir avec Hydro-Québec et la communauté.

De cette façon-là, il y a des liens qui se font au niveau de la sous-traitance ou de contrats avec la population non autochtone et ces entreprises-là.

755 Et c'est ça qu'on a scellé par une entente entre les deux (2) communautés au sein de notre région Saguenay-Lac-Saint-Jean qui est une première.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

760 Une question à monsieur Dominique. Après les contrats de construction que vous avez
eus avec Hydro-Québec, vos gens du milieu qui ont développé une expertise lors de la
réalisation de ces contrats-là, est-ce qu'ils ont eu l'opportunité de continuer en affaires après ça?
Ou ça s'est arrêté là? Ou si vous avez réussi à optimiser les retombées économiques
765 additionnelles pour votre communauté?

PAR M. GILBERT DOMINIQUE:

770 Bien, je pense que nos entreprises sur le plan local ont utilisé le projet Péribonka-4
comme un levier de développement, un développement que je pourrais qualifier de durable dans
leurs créneaux, si l'on veut.

775 Parce qu'on était inquiet en cours de parcours sur l'après-chantier. On a dit, bien, il faut
déjà voir comment on va s'assurer effectivement que le nombre d'emplois qu'on a créés, puis
bien sûr l'après-chantier, on risque d'avoir un écart important. Nous avons été surpris de
constater que dans l'orientation et le cheminement et les objectifs de nos entreprises, la perte
d'emplois nette, ça a été orchestré à partir du chantier, ça a été pratiquement nul. C'est quelques
emplois.

780 Donc au niveau de nos entreprises, je pense qu'ils ont réussi à démontrer d'utiliser ce
chantier-là comme levier, mais faire en sorte de pouvoir également percer le marché régulier, de
pouvoir aller chercher des contrats ailleurs, de pouvoir se développer dans certains créneaux.
Effectivement, moi, je pense qu'ils ont réussi à passer au travers de ce côté-là.

785 D'un autre côté, c'est bien entendu qu'on a réussi à développer des capacités également,
des compétences qui vont permettre à nos gens de pouvoir aller œuvrer dans d'autres chantiers,
et on a beaucoup de gens de chez nous par exemple qui se sont développés des compétences
dans la cafétéria, l'entretien ménager, ces éléments-là. Ils réussissent malgré tout à postuler, à
avoir des emplois dans des grands chantiers. Prenons Eastmain et, bien sûr, il y a des gens qui
seraient intéressés bien entendu de venir donner un coup de main dans le chantier Romaine.

790 Donc c'est clair qu'au niveau de nos entreprises, je pense que ça a donné vraiment un
élan de développement, ce qu'ils avaient besoin comme levier.

795 C'est clair que ça ne règle pas tout, bien entendu; à long terme, il faut toujours investir
beaucoup de temps et d'énergie pour faire en sorte qu'il y ait d'autres leviers de développement.

800 Parce que c'est clair que toutes nos communautés, il faut absolument, puis c'est comme
l'ensemble des municipalités, avoir des leviers de développement pour assurer un
développement durable, si on veut, de nos économies, de notre économie dans nos
communautés.

Donc on n'y échappe pas, c'est clairement pour cette raison qu'au niveau des Premières Nations, il y a tellement tellement de débats puis tellement, il y a une grande volonté de pouvoir bien sûr utiliser les ressources du territoire pour justement faire en sorte de pouvoir se permettre d'avoir un développement qualifions-le de durable également.

805

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

Merci.

810

PAR M. RÉJEAN LAFOREST:

Je voudrais ajouter, c'est que ça fait pas différent au niveau de la communauté autochtone et la communauté non autochtone. C'est que l'expertise qui est développée par nos entreprises aussi, soit Péribonka-4, a permis d'aller sur les chantiers d'Eastmain-1-A et maintenant au niveau de la 175. Et ils sont capables maintenant de soumissionner au niveau international.

815

C'est ce qui a permis d'avoir ce développement durable là et de développer cette expertise-là et de la garder. Et il y a pas d'emplois non plus qui ont été perdus suite à Péribonka.

820

Donc c'est le même principe au niveau de la communauté montagnaise.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

825

J'aimerais revenir sur la question des retombées économiques régionales!

Tout à l'heure, vous avez soulevé que les prévisions d'Hydro-Québec étaient de trois cent trente-cinq millions (335 M\$), que vous avez obtenu, je pense, cinq cent quatre millions (504 M\$). Et je pense aussi que vous avez indiqué quatre-vingts pour cent (80 %) de main-d'œuvre régionale.

830

PAR M. RÉJEAN LAFOREST:

Oui, c'est ça.

835

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Ce que vous avez atteint, mais je pense que l'objectif était de soixante pour cent (60 %), je pense?

840

PAR M. RÉJEAN LAFOREST:

Oui, c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

845

Puis on comprend dans votre mémoire aussi que le comité de maximisation a permis d'atteindre ces chiffres-là.

850

Mais en termes d'actions ou de mécanismes que le comité a mis en place, est-ce qu'il y a des éléments qui ont permis d'atteindre, en fait d'optimiser, d'avoir ces niveaux-là?

855

On a parlé hier entre autres, bon, du fractionnement de contrats, on a parlé de contrats de gré à gré comme tout à l'heure, on a parlé de la clause de sous-traitance, mais est-ce qu'il y a des choses qui ont été déterminantes pour obtenir, pour maximiser en fait ces retombées?

PAR M. RÉJEAN LAFOREST:

860

Oui, je pense que vous avez touché un bon point qui est le fractionnement des contrats, mais aussi d'avoir une liste commune au niveau de l'expertise des entreprises que nous avons en région par rapport à celle qu'Hydro-Québec possède pour les soumissions qu'ils envoient sur le marché.

865

Et aussi, on a établi certains critères d'équivalence au niveau des gens qui peuvent soumissionner sur différents contrats. Donc on est allé jusqu'à Montréal faire reconnaître des entreprises chez nous qui n'étaient pas aptes à soumissionner selon les critères qui existaient dans Hydro-Québec.

870

Donc avec le fractionnement des contrats, la liste à jour des entreprises disponibles sur le marché à réaliser les contrats et en collaboration avec Hydro-Québec, pour être certains qu'on part sur les mêmes données de base, et puis après ça, regarder s'il y avait une ouverture sur les critères d'équivalence, à ce moment-là, c'est ce qui nous a permis de dépasser ces retombées économiques là qui étaient engendrées au départ.

875

Et on est comme ça un peu partout. Présentement au niveau de la 175 aussi et au niveau d'Eastmain-1-A. Vous savez qu'à Eastmain-1-A, c'est toujours les régions hôtes normalement qui sont reconnues pour des conservations, entre guillemets, de contrats, donc à Eastmain-1-A, c'est la région du Nord-du-Québec.

880

Il y a l'Abitibi-Témiscamingue aussi qui est une région limitrophe, et nous, on est en deuxième région limitrophe, ce qui permet de regarder au niveau des entreprises de ces trois (3) régions-là avant d'aller dans les soumissions à la grandeur du Québec, chose qui est drôlement intéressante.

885

Et comme monsieur Dominique mentionnait tout à l'heure, lorsque cette expertise-là est développée, bien, je pense que les grands donneurs d'ordres, y compris Hydro-Québec, sont

drôlement satisfaits de voir qu'il y a des gens qui ont cette expertise-là sur les digues ou sur tous les chantiers de construction au niveau des rivières et des barrages.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

890

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

895

Messieurs, nous vous remercions pour votre présentation.

PAR M. RÉJEAN LAFOREST:

900

C'est nous qui vous remercions.

CONSEIL DES MONTAGNAIS DE NUTASHKUAN

905

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter le Conseil des Montagnais de Nutashkuan en la personne de monsieur François Bellefleur et monsieur Daniel Malec.

910

Bonjour messieurs, à vous la parole.

PAR M. FRANÇOIS BELLEFLEUR:

915

Bonjour messieurs les Commissaires. Je suis François Bellefleur chef de la nation innue de Nutashkuan. Je suis accompagné de Daniel Malec qui est le directeur général au niveau du développement économique.

920

Je voulais mentionner au niveau de l'ajout qu'on a effectué dans notre mémoire qu'on avait déposé, c'est au niveau de la page 5 et au niveau de la page 11. On le déposera.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, "Comme vous le savez...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin, "... par le marché du travail.")

925

Nous tenons à rappeler que l'esprit et l'intention des parties qui ont signé l'entente de partenariat signée avec Hydro-Québec sont optimisés de retombées sociales et économiques du projet pour les Innus de Nutashkuan.

930 Comme vous savez, notre communauté présente un retard de développement significatif, chômage, activités économiques, niveau de scolarité, conditions de logement, etc., si on la compare aux communautés non autochtones de la région. En ce sens, nous nous attendons à ce qu'Hydro-Québec, de concert avec les Innus de Nutashkuan, mette tout en œuvre afin de s'assurer que des formations soient offertes rapidement aux travailleurs innus désireux de participer au projet.

935 Les Innus veulent aussi s'assurer que ces formations donnent accès à un accès réel aux opportunités d'emploi du projet. Pour nous, il serait inacceptable qu'aux termes de ces formations, les Innus, faute d'expérience en emploi, soient laissés en marge des travaux.

940 Il est donc primordial que le promoteur adopte une approche intégrée qui marie la formation de la main-d'œuvre, l'octroi des contrats, l'embauche des travailleurs innus.

945 L'examen des projets antérieurs d'Hydro-Québec montre que l'octroi des contrats de gré à gré aux engagements autochtones est la clé de l'embauche des travailleurs également autochtones.

950 Nous comptons donc sur notre partenaire Hydro-Québec pour qu'il réserve aux Innus de Nutashkuan des contrats de répondre à leurs aspirations dans le respect de leurs capacités de qualification et de réalisation.

955 Nous nous attendons également à ce qu'Hydro-Québec nous accompagne dans la préparation, formation de la main-d'œuvre et de qualification des entreprises innues et à la réalisation des mandats.

960 À la lumière de l'expérience du projet de la Sainte-Marguerite-3, nous estimons aussi qu'il serait pertinent de développer des projets de type chantier-école ou d'offrir des stages à l'entreprise, aux travailleurs innus.

965 Une autre façon d'optimiser les retombées du projet, enfin, nous sommes déterminés à ce que les jeunes Innus aient l'opportunité de viser une carrière chez Hydro-Québec. On pense ici aux emplois qui seront disponibles lors de la mise en service des quatre (4) centrales, des postes qui exigeront des formations techniques, et c'est maintenant que nous devons agir et former nos jeunes pour assurer que cette fois, les Innus seront prêts à saisir ces opportunités.

970 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, début, "Les expériences passées...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 11, fin, "... à la réalisation du projet.")

970 La participation des Innus à un mégaprojet hydroélectrique comme celui de la rivière Romaine présente certes des avantages économiques qui agiront de façon durable et de

développement à court et à moyen termes de la communauté, mais elle comporte également sa part de risques pour le maintien de la cohésion sociale.

975 Comme avez pu le constater, à la lecture du rapport d'avant-projet, notre nation est aux prises avec différents problèmes sociaux qui tirent leur source des transformations rapides qu'ont vécues les Innus au cours des derniers siècles. Notamment depuis la sédentarisation, il est pas faux d'affirmer que le changement radical du mode de vie a entraîné un bouleversement des repères identitaires des Innus.

980 Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui à Nutashkuan vivent de la détresse psychologique ou se sentent impuissants face aux défis d'aujourd'hui et de demain.

985 Les conséquences sociales de ce mal-être se traduisent souvent par une consommation abusive d'alcool, de drogue, des cas de négligence d'enfants et de violence familiale.

990 Dans ce contexte, vous comprendrez nos craintes de voir notre peuple participer à un projet qui risque de déstabiliser la vie de nombreux travailleurs et travailleuses aussi et de familles. En clair, nous craignons que des difficultés d'intégration au chantier, des échecs à l'emploi et les expériences moins réussies en replongent certains dans une situation de détresse ou aggravent leurs difficultés.

995 Si nous sommes d'avis que le projet saura offrir des opportunités de développement économique dont a tant besoin notre communauté, nous tenons à affirmer que le remède ne doit pas être plus dommageable que le mal.

1000 En ce sens, il est pour nous impératif que les mesures suffisantes doivent être prises pour s'assurer que les travailleurs et leur famille auront tout le support nécessaire pour faire face à ce nouveau défi.

1005 Nous sommes heureux de constater qu'Hydro-Québec propose des mesures comme des ateliers de préparation à l'emploi, à l'embauche d'un travailleur social au chantier et qui aura certes un effet préventif non négligeable, mais il ne faudrait pas oublier les enfants notamment qui, dans la communauté, auront à vivre avec l'absence d'un époux ou d'un parent. Nos ressources sociales sur la réserve opèrent déjà à pleine capacité et nous nous inquiétons de la surcharge de travail que pourrait représenter pour elle le projet de la rivière Romaine.

1010 Il nous apparaît donc évident que les ressources supplémentaires devront être mises en place dans la communauté, afin de s'assurer de répondre adéquatement aux nouveaux besoins.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, "Il est aussi opportun...")

FIN DE LA LECTURE (Page 12, fin du mémoire.)

Merci messieurs les Commissaires. Si vous avez des questions!

1015

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie messieurs. Effectivement, nous avons quelques questions.

1020

Je vois que vous avez manifesté une préoccupation notamment sur disons le support pour les travailleurs et leur famille, dans l'optique où les gens sont embauchés dans un chantier, donc éloignés à ce moment-là de la communauté.

1025

Nous avons eu hier une préoccupation semblable qui a été manifestée à Ekuanitshit en rapport avec cette problématique-là.

1030

Donc dans cette optique-là, est-ce que vous avez des suggestions concrètes? Donc vous avez fait allusion à un support par un travailleur social et autre, vos suggestions concrètes à ce stade-ci, est-ce que vous en avez et est-ce que vous les avez discutées avec Hydro-Québec?

PAR M. FRANÇOIS BELLEFLEUR:

1035

Oui, il y a différentes approches qui pourraient être prises comme au niveau de l'aide qu'on pourrait avoir du promoteur, mettons, de développer un peu nos ressources. Comme mettons au niveau de ce qui se passe au niveau de nos communautés, on a une radio communautaire, mettons que les ondes n'atteignent pas Havre-Saint-Pierre.

1040

Si durant les heures de dîner, je sais pas, si la radio pouvait émettre plus d'informations au niveau du chantier, ce qui se passe dans les communautés ou dans toutes les parties des communautés innues du Québec, je pense que c'est important que les gens qui sont sur le chantier soient informés de ce qui se passe au niveau du quotidien de nos communautés ou dans d'autres secteurs des villages innus, parce que c'est très important qu'on maintienne un dialogue ou une communication constante pour ne pas perdre le cap de l'évolution du quotidien.

1045

Parce que je pense qu'avec un projet, ça va être une grande expérience pour nous d'accéder dans un chantier, puis je pense que ça va être important qu'on ait le soutien de toutes les ressources qui ont œuvré au niveau du chantier, que ce soit les syndicats ou les non-Autochtones.

1050

Je pense qu'il faut qu'il y ait, comment je dirais ça, une relation harmonieuse. Parce que si les gens veulent pas perdre mettons espoir, mettons d'acquérir des connaissances dans le secteur, je pense qu'une bonne relation, un dialogue qui est très, comment je dirais ça, qui est amical avec les non-Innus puis les Innus dans les chantiers, je pense que nous, là, on exige que ce soit très suivi pour que les ressources soient mettons alertes dans ce sens-là, pour pas que ça dégénère en confrontation.

1055

1060 On met de l'avant là-dessus pour qu'il y ait un suivi très serré au niveau des contacts que les Innus vont avoir avec les non-Autochtones. Je pense que ça va être aussi valable pour les centrales syndicales qui vont œuvrer, parce que je pense que c'est important qu'eux autres aussi aient à sensibiliser les non-Autochtones qui vont être sur les chantiers.

1065 Nous, pour qu'on puisse évoluer dans un environnement d'un chantier, je pense que ça va être une expérience qui est pas facile, mais on a besoin de soutien de la part des personnes qui vont œuvrer aussi au niveau du chantier, que ce soit, comme je l'ai mentionné tantôt, soit les entrepreneurs ou les autres ressources qui vont œuvrer au niveau de l'environnement du chantier.

PAR LE PRÉSIDENT:

1070 Très bien. Effectivement, c'était approximativement le même sentiment, les mêmes pistes de solutions qui étaient évoquées hier à Ekuanitshit.

1075 Également tout à l'heure, nous avons eu un mémoire entre autres du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean qui disait, bon, nous avons acquis une expérience, une expertise, nous sommes prêts à la partager.

1080 Votre réaction, vous, à une offre de ce type-là, quelle est-elle? Est-ce que vous êtes intéressés de l'offre du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean de dire, bien nous, on a de l'expertise, et si les communautés innues de la Côte-Nord le désirent, nous pouvons les assister dans le domaine. Est-ce que c'est une offre qui vous intéresse?

PAR M. FRANÇOIS BELLEFLEUR:

1085 Oui, ça nous intéresse, que ce soit les Innus du Lac-Saint-Jean, s'ils ont acquis une expérience, je pense que c'est valable aussi au niveau des non-Autochtones.

1090 Je pense que c'est important qu'on travaille dans un contexte où est-ce que c'est un mégaprojet, je pense qu'il faut qu'il y ait comme un genre d'approche assez positive de tous les points de vue, que ce soit au niveau syndical.

1095 Je sais pas quels sont, au niveau des différentes centrales syndicales, est-ce qu'ils s'entendent, c'est ça, moi, j'ai un point d'interrogation là-dessus. Je voudrais pas provoquer des choses où est-ce qu'il va y avoir une confrontation entre syndicats, c'est pas ça. Moi, je veux qu'il y ait un déroulement, comment je dirais ça, normal dans le chantier.

Il faut qu'il y ait, qu'on exige, c'est un respect ni plus ni moins dans tout l'ensemble de ce projet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1100

Justement, la semaine prochaine, nous allons siéger à Sept-Îles et il y a des centrales syndicales qui vont venir présenter des mémoires. On va en prendre note et on va leur poser la question, à savoir est-ce qu'ils prévoient, est-ce qu'ils sont sensibilisés, sensibles à cette situation-là que vous évoquez.

1105

Alors nous allons les questionner à ce sujet et nous allons voir qu'est-ce qu'ils vont nous répondre.

PAR M. DANIEL MALEC:

1110

Je peux peut-être rajouter! Tantôt, vous avez posé la question, quelles seraient peut-être des pistes de solutions pour trouver des mécanismes. Peut-être, là, si dans les chantiers, il y aurait comme une maison de la culture qui pourrait être faite, qui pourrait faire le lien avec les différents entrepreneurs ou les gens, les travailleurs, les syndicats puis tout ça, qui pourrait être sur les chantiers, puis qui servirait peut-être à agir comme un agent facilitateur avec les travailleurs ou avec tout le monde, avec Hydro-Québec puis tout ça.

1115

Peut-être que ça serait une piste de solution qui serait envisageable, pour éviter des éclatements entre les familles puis entre les travailleurs aussi dans les chantiers puis dans les communautés aussi.

1120

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, très bien. J'ai une autre question également.

1125

En page 6, si je me souviens bien, de votre mémoire, vous faites allusion, vous commencez le thème, "L'accès sur le territoire, les expériences passées"! Je suis déjà allé à Natashquan il y a une douzaine d'années, j'avais vu, on m'avait fait visiter, j'oublie le nom, j'étais avec un Innu, il m'avait fait visiter des genres, une ancienne usine d'extraction dans le sable, il restait d'énormes pièces de métal. On voyait que ça avait été abandonné à l'époque.

1130

Donc lorsque vous dites des expériences passées, est-ce que c'est des projets qui se sont déroulés près de la communauté de Nutashquan, quand vous dites:

1135

"Les expériences passées démontrent que la facilité d'accès sur le territoire, notamment en période de construction, pourrait œuvrer, peut constituer un défi important", dans votre communauté, c'est à quel projet au dossier vous faites allusion dans "les expériences passées"?

PAR M. DANIEL MALEC:

1140

Bien, nous autres, quand on parle de l'accès au territoire, nous autres, on fait référence beaucoup au projet Toulnostouc, au projet SM-3. Parce que disons, on a des liens aussi. Tantôt, j'écoutais le mémoire qui a été déposé par la MRC du Lac-Saint-Jean avec le Conseil des Innus de Mashteuiatsh, c'est sûr que nous autres, quand on parle des gens de la Côte-Nord, la

1145

Basse-Côte-Nord, le niveau d'évolution, au niveau des compétences puis au niveau de développement d'entreprises, c'est très différent, c'est complètement à l'opposé des gens qui sont plus dans les centres urbains.

1150

Puis l'accessibilité aussi. C'est sûr que la route 138, ça fait une dizaine d'années quand même qu'il y a eu une ouverture jusqu'à Natashquan, puis nous autres, il y a comme un impact au niveau de notre jeunesse.

1155

Les gens vont de plus en plus s'instruire, de plus en plus se scolariser dans les centres comme Sept-Îles qui est plus proche, puis les gens qui sont plus habitués vont à Québec puis au Lac-Saint-Jean. Là-dessus aussi, les gens, comment je vous dirais ça, à cause de la rareté de l'emploi dans nos communautés, le taux de chômage puis le taux d'assistance sociale est très élevé par rapport à l'ensemble des Québécois, le peuple québécois. Il y a un impact direct là-dessus, parce que les gens se découragent, puis ils ont plus les moyens d'avoir les communications avec les parents puis tout ça.

1160

Puis il y a comme un déchirement. C'est pour ça que c'est important pour nous autres de dire puis aujourd'hui de témoigner pour dire que ça, c'est une préoccupation aussi pour notre communauté, afin de favoriser le plus possible peut-être la formation en région.

1165

PAR LE PRÉSIDENT:

Que les gens demeurent dans leur communauté.

1170

PAR M. DANIEL MALEC:

Dans leur communauté comme Havre-Saint-Pierre, les plus rapprochées, pour faire une centrale, là.

1175

PAR LE PRÉSIDENT:

Effectivement, c'est dommage, je me souviens pas de son nom, la personne de votre communauté avec qui j'étais à ce moment-là, la route 138 était presque ouverte, c'était une question, je pense, de quelques semaines, avant qu'elle ouvre, et il m'avait fait une remarque.

1180

Il dit, actuellement, quand la route va ouvrir, il y a des gens qui vont partir, parce que ça va être facile de partir par la route. En disant, notre communauté, c'est bon aussi, il faisait

allusion autant aux non-Autochtones, aux Innus que les non-Innus, mais il disait oui, la route va faciliter l'immigration, ou les gens vont partir plus facilement.

1185 Il m'avait fait effectivement cette remarque-là avant que la route ouvre.

PAR M. FRANÇOIS BELLEFLEUR:

1190 Ce que je voulais rajouter là-dessus, au niveau de tout le développement de mégaprojet qui est en train d'arriver sur la Côte-Nord, je pense que sur le territoire, la pression, c'est pas juste la pression, mais c'est toute la villégiature qui est en train de s'installer dans nos territoires de chasse ancestraux.

1195 Ça, nous autres, on peut pas installer pour le moment des camps de chasse comme ça. On voyage encore avec des tentes en toile, c'est quelque chose qui se transporte de façon, c'est pas encombrant, tu le montes puis tu le démontes.

1200 Mais c'est sûr que les personnes qui vont travailler sur des mégaprojets, c'est sûr qu'eux autres sont un peu plus fortunés, ils ont de l'argent, puis ils peuvent monter un camp de chasse dans trois (3) jours; ils l'installent, leur camp de chasse. Nous, on n'a pas cette capacité-là.

1205 Puis ça, là, ça pousse comme des champignons, ça. C'est ça qu'on essaie de faire comprendre, parce que nous, dans nos visites au niveau de nos territoires ancestraux pour nous ressourcer, au niveau des négociations qu'on est en train d'entamer au niveau de la villégiature, on voulait quand même avoir un contrôle. C'est ce qui nous arrive, parce que plus le monde va être compressé, je pense, dans la région, c'est ça, ils vont atterrir dans nos territoires, puis on n'a pas les moyens, on n'a pas de compagnie d'aviation pour occuper ces territoires-là.

1210 Être Autochtone aujourd'hui, ça coûte une fortune. On n'a plus la capacité mettons de voyager comme dans le temps, où on était des nomades; maintenant, on vit dans une communauté. Puis toutes nos capacités, on les perd au fur et à mesure qu'on avance dans le temps, puis je pense que nos droits, puis nos activités traditionnelles sont toujours là. Que je voyage en hélicoptère, en avion, en bateau ou en motoneige, mes droits vont être là.

1215 Mais le fait qu'il change, c'est ça qui a coûté plus cher pour un Autochtone de retourner dans ses activités traditionnelles, pour pratiquer ses droits ancestraux dans le territoire, puis c'est ça qui nous inquiète beaucoup dans le futur, pour ce qui va s'installer.

1220 Je pense que c'est pour ça qu'on dit au niveau de l'entente qu'on avait signée, l'entente de principe d'ordre général avec les deux (2) gouvernements, fédéral et québécois, je pense que c'est pour ça, c'est important d'arriver à une entente de partenariat au lieu d'arriver à de la confrontation dans le bois. Je pense qu'il y a rien qui favorise une relation de façon positive si on commence à se tirer dans le nord, pour dire que nous, on garde nos territoires.

1225 Et puis même si le gouvernement a émis des permis, on les respecte, les règlements, mais il faut quand même s'entendre avec le projet qui est en cours, l'entente de principe d'ordre général.

1230 Je pense que ça a été signé de bonne foi avec le fédéral, la province puis les Innus des trois (3) communautés, Mashteuiatsh, Essipit puis Nutashkuan, puis là-dessus, on a beaucoup confiance pour qu'on puisse arriver à une entente de partenariat dans ce sens-là pour qu'il puisse même y avoir une régularisation dans l'occupation du territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1235 Vous souhaitez des retombées concrètes de l'entente générale, donc que ça se matérialise sur le terrain, effectivement.

Je pense que votre position est très claire et très instructive pour la Commission.

1240 J'aurais une dernière question. Je l'ai posée hier, c'est un sujet qui est revenu à quelques reprises. Là, la Commission est en train de se demander si éventuellement, on demandera pas à ce sujet-là une précision à Hydro-Québec!

1245 Dans l'entente par exemple que vous avez signée avec Hydro-Québec en regard du projet hydroélectrique de la rivière Romaine, est-ce que vous avez, dans cette entente-là, une obligation de faire une promotion active du projet?

1250 Est-ce qu'une telle clause existe dans l'entente que vous avez avec Hydro-Québec? Parce qu'on parle de partenariat, mais nonobstant le partenariat, est-ce que vous avez une obligation de faire la promotion du projet?

PAR M. FRANÇOIS BELLEFLEUR:

1255 L'obligation que j'ai aujourd'hui de faire, j'ai été élu comme chef au niveau de la Nation innue, puis la Nation innue de Nutashkuan a traversé une période très difficile, puis je travaille aux intérêts de ma nation.

1260 Les ententes qui vont arriver, que ce soit d'Hydro-Québec, que ce soit de d'autres promoteurs, vont être les mêmes. Nous, on va travailler de façon constructive pour qu'on puisse arriver à monter d'une (1) coche ou de deux (2) coches la qualité de vie de ma communauté innue.

1265 Je pense que là-dessus, on vient de loin, parce que là, avec toutes les difficultés financières qu'on a, la difficulté de supporter nos étudiants quand ils vont suivre des études à l'extérieur de notre village, on peut pas les supporter, ça fait qu'ils peuvent pas approfondir leurs

connaissances intellectuelles pour qu'ils puissent acquérir des cartes, que ce soit de n'importe quel niveau.

1270 Je pense que c'est important que nous, là, si ça rentre dans la ligne que je défends le projet de la rivière Romaine, c'est parce que ça va dans ma lignée où est-ce que ma vision, est-ce que les intérêts, est-ce que ma nation va retirer des intérêts de ce projet-là!

1275 Pas juste des intérêts, il y a aussi l'environnement qui nous préoccupe, mais je pense qu'Hydro a quand même pu démontrer des mesures d'impact environnementales. On a nos aînées qui ont participé à la visite de ce territoire-là pour justement regarder puis discuter et échanger avec nous autres.

1280 Puis quand la décision a été prise par la Nation innue, c'est pas le conseil élu qui a pris la décision, c'est le peuple qui a décidé à soixante-treize point trois pour cent (73,3 %) de dire à son conseil oui, tu peux signer l'entente d'autorisation, l'entente finale qui nous était proposée pour justement aller de l'avant avec ce projet-là.

J'appelle ça démocratique.

1285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors ce que je comprends de la réponse, effectivement ce que vous nous dites, nous défendons ce qui est dans notre intérêt, selon notre vision à nous. La réponse est claire.

1290 **PAR M. DANIEL MALEC:**

C'était notre position. Puis j'aimerais peut-être revenir un peu sur la migration de la population!

1295 Là, vous avez eu des discussions auparavant avec quelqu'un de notre communauté, là, effectivement c'est le cas. Concernant les populations, les petits villages, les jeunes, quand ils vont s'instruire, ils s'en vont dans les centres urbains comme Sept-Îles, Baie-Comeau, Chicoutimi, Québec, c'est le cas depuis je dirais cinq (5) ans.

1300 Nous autres, on a perdu à peu près une vingtaine de familles qui se sont déplacées, soit à Sept-Îles à Québec ou à Chicoutimi, pour aller s'instruire pour aller étudier avec toute leur famille, les enfants y compris, puis aller trouver du travail à l'extérieur.

1305 Puis nous autres, c'est sûr que des familles qui sont dans les communautés, c'est comme un déchirement dans les familles. Puis là, les gens peuvent pas retourner, à cause d'un manque de travail. Puis c'est pour ça que nous autres, la position de notre communauté, c'était d'appuyer le projet, puis de prendre un engagement ferme pour la réalisation du complexe hydroélectrique

Romaine pour aller de l'avant, pour faire en sorte que les jeunes qui vont s'instruire, qu'ils puissent revenir dans nos communautés puis travailler avec les gens de la région.

1310

Parce que nous autres, on a quand même plusieurs années travaillé au niveau des relations avec les gens de la région de la Minganie puis la Côte-Nord au complet, puis on a des belles ententes, on a un beau partenariat qui est là, puis on espère que ça va aboutir, ça va aller plus loin que ça au niveau provincial.

1315

On va juste prendre un exemple! Quelqu'un qui va aller s'instruire, puis il a de la misère à se trouver un appartement à cause qu'il est Autochtone, puis je pense qu'il va falloir aller plus loin que ça pour dire qu'on est des vrais partenaires. Un vrai partenaire, c'est des gens qui se font confiance, puis il faut, je pense, faire la promotion de ça.

1320

Alors nous autres, on s'engage à faire la promotion pour aller de l'avant dans ce dossier-là.

PAR M. FRANÇOIS BELLEFLEUR:

1325

En plus, je rajoute une dernière chose! On est identifié comme des gens pauvres, puis c'est pour ça qu'on a de la misère à trouver des appartements, soit à Sept-Îles ou dans des régions, là.

1330

Je pense que le fait qu'on travaille pour qu'on soit à un autre niveau, je pense qu'on travaille très fort pour se faire comprendre des autres villages environnants, parce que je pense qu'en ayant des relations harmonieuses avec ces gens-là, je pense que ça va être important de développer une atmosphère qui pourrait rayonner mettons à l'extérieur de la région. Parce que nous, on travaille beaucoup avec les municipalités pour essayer de dégager qu'est-ce qui pourrait entraîner, qui pourrait favoriser du développement dans la région.

1335

Je pense qu'on a participé quand même beaucoup, que ce soit au niveau de la télévision, des journaux ou autres, je sens aussi qu'au niveau des communautés, il y a beaucoup, un esprit d'ouverture qui est là à Nutashkuan. J'espère que dans ce coin-ci de la province de Québec, ça pourra peut-être servir dans d'autres secteurs de la province où est-ce qu'ils ont quand même des relations qui sont difficiles avec des autres nations.

1340

Parce que dans la région du Québec, il y a onze (11) nations qui sont quand même éparpillées dans tout le territoire, je pense que là-dessus, nous, on favorise beaucoup plus le rapprochement avec ces communautés-là, parce qu'on est situés dans la même région, puis on va essayer de favoriser pour que ça se développe.

1345

PAR LE PRÉSIDENT:

1350

Alors messieurs, nous vous remercions pour votre témoignage.

Nous allons maintenant faire une pause. Il est quinze heures dix (15 h 10), nous allons faire une pause de quinze (15) minutes, nous allons reprendre à quinze heures vingt-cinq (15 h 25) avec le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

1355

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1360

REPRISE DE LA SÉANCE
REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX
DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD

1365

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant donner la parole au Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

1370

Alors messieurs bonjour, et si vous voulez vous présenter notamment pour le bénéfice de l'assistance et également pour notre sténotypiste!

PAR M. PHILIPPE BOURKE:

1375

Merci beaucoup. Bonjour monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

1380

Mon nom est Philippe Bourke, je suis directeur du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement. Je suis accompagné à ma droite par monsieur Patrick Déry qui est un spécialiste en énergétique et à ma gauche, par monsieur Sébastien Caron qui est le directeur du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

Donc je commence tout de suite notre présentation en vous parlant d'abord des conseils régionaux de l'environnement.

1385

Il y en a seize (16) conseils régionaux de l'environnement au Québec, un dans chacune des régions administratives, à l'exception de la région 10 qui est la région Nord-du-Québec. Les CRE existent depuis de nombreuses années. Le plus vieux a été fondé en 1972 au Saguenay-Lac-Saint-Jean, donc ça fait plus de trente-cinq (35) ans déjà qu'il existe des conseils régionaux de l'environnement au Québec.

1390

Ces conseils régionaux de l'environnement ont une mission qui est la promotion du développement durable, la protection de l'environnement; et leur objectif, donc, c'est de favoriser l'intégration des enjeux environnementaux dans les processus décisionnels à l'échelle régionale.

1395

Et c'est comme ça qu'eux entrevoient la réalisation du développement durable, donc d'intégrer les considérations environnementales dans le développement régional.

1400

Les conseils régionaux de l'environnement et le Regroupement ont une expérience depuis plusieurs années d'intervention dans le domaine de l'énergie, entre autres le Regroupement des CRE est un intervenant à la Régie de l'énergie depuis plus de dix (10) ans.

1405 Donc à ce titre-là, il représente l'opinion des conseils régionaux de l'environnement sur tous les enjeux énergétiques règlementaires évidemment qui concernent la régie, mais aussi intervient dans toute une multitude de commissions, d'audiences qui ont trait au développement énergétique québécois. Il y a entre autres la Stratégie énergétique, les projets spécifiques comme le Suroît, Bécancour, Gentilly, Péribonka, d'autres qui ont eu lieu sur la Côte-Nord ici comme Sault-aux-Cochons par exemple. Même si on recule plus tôt que ça dans le temps, le débat public sur l'énergie. Donc ça date de longtemps, cette implication des conseils régionaux de l'environnement, cette expertise-là, je dirais.

1410 Et je terminerais en précisant que les conseils régionaux de l'environnement se démarquent des autres organisations environnementales par une approche modérée qui est basée sur une argumentation étoffée des faits qui est rigoureuse et qui prend en compte multiple dimensions et qui vise donc à défendre l'intérêt public, que ce soit sur le plan économique, social et environnemental.

1415 Donc là-dessus, je vais laisser la parole à monsieur Caron qui va présenter spécifiquement le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

1420 **PAR M. SÉBASTIEN CARON:**

1425 Alors je reprends finalement où monsieur Bourke a laissé en disant qu'effectivement, le Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean a été le premier en 72; nous, on est venu une vingtaine d'années plus tard, en 92. Donc on a fêté nos quinze (15) ans en 2007.

1430 Et évidemment, on est présent sur l'ensemble du territoire de la Côte-Nord, c'est-à-dire le territoire de la région administrative de la Côte-Nord qui est un territoire très vaste et que souvent, nos ressources nous permettent pas malheureusement de bien couvrir. On comprend que la Basse-Côte-Nord, entre autres, on l'a vu hier avec la présentation des maires, c'est une région qui est difficile d'accès; donc on essaie, comme le disait Philippe, de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement sur l'ensemble de ce vaste territoire là.

1435 Nos intérêts, évidemment, au niveau de l'énergie, sont manifestes, dans la mesure où on a participé à l'ensemble des consultations publiques et des projets de développement énergétique sur la Côte-Nord. On a pris des positions sur ces projets-là, depuis plusieurs années. D'ailleurs, c'est pas la première fois qu'on a l'occasion de participer à une audience qui est présidée par monsieur Germain.

1440 Donc notamment les projets auxquels je fais référence, c'est les projets entre autres de Magpie, de Franquelin et de Sault-aux-Cochons, projets où on a pris part active mais également le projet du BAPE sur les levés sismiques dans le golfe du Saint-Laurent.

1445 Donc ça fait un peu le tour de la présentation du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

1450 Au niveau maintenant du mandat d'expertise qui explique la raison de la présence de monsieur Déry avec nous aujourd'hui, puisque c'est donc un expert en énergétique que nous avons demandé, auquel nous avons demandé de nous fournir une expertise sur les enjeux globaux au niveau de l'énergie au Québec.

1455 Donc il y a trois (3) parties dans le mémoire. Cet après-midi, on va focaliser sur la première partie qui présente les enjeux globaux. Donc c'est monsieur Déry qui fera à ce moment-là une présentation.

1460 Et il y a également deux (2) autres parties qui concernent les enjeux environnementaux et les enjeux socioéconomiques qui sont associés au projet. Même si on ne présentera pas nécessairement ces parties-là du mémoire, on invite évidemment la Commission à prendre connaissance de ces enjeux-là, de nos réflexions par rapport aux enjeux, surtout, à ce qu'on en a vu, qu'ils sont revenus dans d'autres présentations au cours de la journée, notamment par exemple la présentation des Innus de Nutashkuan. Donc c'est des enjeux, je pense, qui doivent être au cœur du rapport du BAPE.

1465 Donc je laisserais la parole à ce moment-ci à monsieur Déry pour qu'il nous présente la réflexion globale qui nous a amenés à prendre une position sur le projet, et je reviendrai à la fin donc, en conclusion.

PAR M. PATRICK DÉRY:

1470 Bonjour. Donc comme disait monsieur Caron tout à l'heure, on m'a donné comme mandat de voir à comment la Romaine s'insère finalement au niveau global.

1475 On a commencé par des études qui ont été réalisées dans les derniers mois, et donc une étude qui s'appelait "L'état et perspective énergétique mondiale et québécoise" qui a été réalisée par le Conseil régional de l'environnement du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en collaboration avec le Groupe de recherche écologique de la Baie, et dont on a publié donc au mois d'avril dernier.

1480 Dans cette étude, on réalisait, en fait, à partir de ce qu'on avait au niveau de toutes les filières quels seraient les scénarios de prospective jusqu'en 2030.

1485 Et on avait aussi trois (3) objectifs à cette étude qui étaient, donc le premier qui était de sécuriser les approvisionnements énergétiques du Québec. Ensuite, de limiter les émissions de gaz à effet de serre pour éviter une accumulation atmosphérique. Et ensuite, de s'assurer de la faisabilité technico-économique des scénarios envisagés.

1490 Évidemment, l'ensemble des études, parce que ça faisait partie de quatre (4) études, c'est plus de cent cinquante (150) pages, donc en quelques acétates, on va passer très rapidement, et donc on peut dire, bon, qu'est-ce qu'on a constaté globalement à partir de ces études-là.

1495 La première chose, ce qu'on observe, c'est que la principale source d'énergie utilisée au Québec, c'est le pétrole et non l'hydroélectricité, et ça compose quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de l'énergie dans les transports.

1500 Ensuite, autre chose, c'est qu'on s'est rendu compte, après l'analyse de divers modèles, que l'avenir de l'approvisionnement pétrolier du Québec est peu reluisant. Je m'attarde pas trop aux courbes ici, mais on voit que ça, c'est les approvisionnements qui pourraient être disponibles au Québec, et on voit qu'il y a une forte tendance à la baisse à partir, autour de 2015.

C'est ce qu'on a constaté, à partir des modèles qu'on a trouvés un peu partout sur la planète.

1505 Le troisième point, c'était que les contraintes qui limitent nos approvisionnements pétroliers sont déjà à l'œuvre actuellement. On s'est basé sur les données de l'Energy Information Administration américaine, et on s'est rendu compte – ici, si on regarde les courbes en bleu, c'est la courbe de l'offre, l'offre réelle, la demande réelle est en rouge et les exportations des pays exportateurs est en vert.

1510 Et ce qu'on s'aperçoit, puis là, vous m'excuserez, parce que nos données terminent en 2007, évidemment 2008 n'étant pas terminée, on peut pas avoir ces données-là, mais là, il y a un changement radical depuis la fin 2007!

1515 Ce qu'on se rendait compte, c'est qu'entre 2006 et 2007, on a eu, en fait la demande surpassait l'offre, et on puisait, à ce moment-là, dans les réserves stratégiques. Donc on se trouvait à avoir un contexte où, comme on dit, c'était un contexte de vendeur plutôt qu'un contexte d'acheteur. Et ce qui donc poussait les prix vers le haut.

1520 Ensuite, une autre chose, c'est qu'on a une contrainte géologique. On se rend compte que malgré la demande mondiale qui est très forte, la production ne suit pas du tout la demande et a tendance plutôt à plafonner, malgré les investissements massifs qui avaient été faits dans les dernières années.

1525 Autre chose, ici, c'est que malgré que, bon, il y a un plafonnement de la production, sauf que les pays exportateurs de pétrole ont tendance à vouloir préserver, à plutôt consommer eux-mêmes leur pétrole pour leur développement économique, surtout leur développement industriel, ce qui laisse donc moins de pétrole sur les marchés. Et ça, ça a une incidence majeure au Québec, parce que le Québec est quand même un importateur de pétrole, et ses principaux
1530 fournisseurs, c'est surtout la mer du Nord, l'Algérie, et non pas l'Ouest canadien.

Donc on achète sur les marchés, donc c'est pour ça que c'est important, la question de l'exportation.

1535 Et tout ça, bien, sur un fond de problèmes géopolitiques, on a toutes sortes, parce qu'on fait des belles courbes où est-ce qu'on enlève les aspérités, mais on voit qu'il y a des grandes fluctuations dues à des problèmes géopolitiques.

1540 L'autre chose, c'est que le pétrole appauvrit le Québec. C'est une constatation qu'on a ici, si on regarde la balance commerciale des filières pétrolières hydroélectriques, on se rend compte, en fait la courbe en rouge, c'est la courbe des exportations d'électricité, et la courbe en bleu, c'est les importations nettes, en fait c'est la balance commerciale du secteur pétrolier.

1545 On voit que c'est un secteur qui est fortement – une très forte perte. Et si on compare par exemple la perte du secteur pétrolier avec le gain de l'hydroélectricité, on voit que l'hydroélectricité est loin de compenser pour cette perte-là. De là on dit que le pétrole appauvrit le Québec.

1550 Aussi une autre chose qu'on a observée, c'est qu'à chaque hausse d'un dollar (1 \$) du prix moyen du brut, c'est cent soixante millions (160 M\$) de perte supplémentaire pour la balance commerciale du secteur énergétique.

1555 En 2008, on avait estimé d'ailleurs au début de l'année, on parlait d'environ vingt milliards de dollars (20 G\$) de perte probable, alors qu'on était autour de neuf milliards (9 G\$) en 2005. Maintenant, évidemment les prix ont rediminué, ont baissé considérablement, ce qui ne veut pas dire que tout ça ne va pas, en fait, les prix ne vont pas réaugmenter par la suite.

1560 Autre chose, c'est que la combustion du pétrole constitue près de soixante pour cent (60 %) des émissions totales de gaz à effet de serre du Québec. Si on regarde les variations par rapport à 90 des émissions de gaz à effet de serre québécois, seulement du secteur de la consommation de l'énergie, on voit qu'il y a eu une progression.

1565 En 2005, on atteignait treize pour cent (13 %) de croissance, donc supérieur à 90, et c'est ce qui contribuait donc au fait qu'on ne réussit pas à atteindre les accords du protocole de Kyoto, en fait.

Donc à partir de tout ça, on s'est rendu compte qu'un scénario d'indépendance au pétrole pour 2030 – et puis là, vous m'excuserez pour l'année et tout ça, parce que tout ça est contenu dans les études, et là, on essaie de synthétiser des choses assez rapidement!

1570 Donc ça permet de répondre effectivement aux trois (3) objectifs de l'étude que j'ai mentionnés au départ. Ça, ça suppose donc, un scénario de cette envergure, c'est d'éliminer pour 2030 la consommation de pétrole en tant que source d'énergie. On parle ici de pétrole énergétique et non de pétrole pour le secteur pétrochimique.

1575 Et on parle aussi d'une économie effective d'énergie de soixante térawattheures (60 TWh) par rapport à 2005, si on compare avec, par exemple, la Romaine qui est de huit térawattheures (8 TWh). On va faire une énumération, puis il suffit de se mettre ça dans la tête, que c'est huit térawattheures (8 TWh), on compare à ça.

1580 Et quand on parle d'économie effective d'énergie, on parle bien d'une diminution de la consommation d'énergie et non pas de la diminution de la croissance de la consommation d'énergie, ce qui est deux (2) choses différentes.

1585 Autre chose, on parle en 2030 d'une production d'hydroélectricité d'autour de deux cent soixante-dix térawattheures (270 TWh); on parle actuellement entre cent quatre-vingts (180 TWh) et deux cent dix (210 TWh) actuels.

De la biomasse forestière à cent térawattheures (100 TWh) en 2030.

1590 Tout à l'heure, je vais vous montrer un graphique pour faire la comparaison.

Ça, c'est le scénario qui avait été envisagé.

1595 Donc l'éolien à vingt térawattheures (20 TWh), la géothermie à huit térawattheures (8 TWh) et le solaire à six térawattheures (6 TWh).

Tout ça, c'était un scénario qui était, au niveau technique et économique, devait se tenir. On pouvait pas dire qu'on faisait n'importe quoi, ça dépendait de qu'est-ce qu'on pouvait avoir comme équipement, la disponibilité, etc.

1600 Donc on voit ici sur l'histogramme, on voit la variation par exemple du pétrole donc qui tombe à zéro. Et on peut voir la progression de l'éolien à quatre mille six cent vingt-huit pour cent (4628 %) par rapport, donc c'est la variation 2005-2030. L'hydroélectricité qui grimpe de quarante-neuf pour cent (49 %). Le solaire à la géothermie qui a une progression importante, mais bon, on part avec presque zéro, donc on n'a pas mis les pourcentages ici.

1605 Et on voit surtout sur les deux (2) dernières colonnes, qu'on parle donc d'une diminution de la consommation totale d'énergie de treize pour cent (13 %) au total.

1610 Maintenant, si on reprend notre tarte du début où est-ce qu'on voit quel est notre bilan énergétique selon les filières, en 2005! Et si on le compare après ça en 2030, on voit que l'hydroélectricité prend beaucoup de place, la biomasse aussi, et c'est surtout ça qui finalement déplace le pétrole.

1615 Maintenant, si on regarde les émissions de gaz à effet de serre des scénarios qu'on a étudiés! On voit qu'il y a une bifurcation entre le scénario, je dirais, standard, classique, le "business as usual", donc c'est les deux (2) courbes du haut, et celles du bas qui sont ceux-là de

l'indépendance au pétrole pour 2030, on voit que dans le scénario de continuité, on ne rencontre pas du tout le protocole de Kyoto, puis là, on est en 2030. On est loin du compte encore même en 2030!

1620

Tandis que des scénarios d'indépendance au pétrole nous permettent de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre du secteur énergétique de soixante-seize pour cent (76 %).

1625

Donc un autre aspect à ça, c'est qu'on a voulu apporter toute la question dans laquelle on pense un projet, c'est-à-dire, quand on a étudié les scénarios jusqu'à 2030, on s'est rendu compte que le monde vers lequel on allait n'était pas nécessairement le même que celui qu'on vivait.

1630

Donc on a commencé avec le premier paradigme qui est le monde, je dirais, maintenant – c'est sûr qu'avec une crise financière, c'est un peu différent – mais le monde qu'on vient de quitter, entre guillemets. Donc on parle d'un premier paradigme où l'énergie est à bas prix, où les économies sont mondialisées, où les transports sont faciles, les ressources sont abondantes, le climat est stable, et j'en passe.

1635

Ensuite, là, on est en train de vivre une espèce de transition qui nous mène vers un second paradigme où l'énergie est plus coûteuse, les économies sont plus localisées, les transports sont plus difficiles, les ressources plus rares et on a de l'imprévisibilité climatique.

1640

Donc l'idée en arrière de tout ça, c'est de dire, bon bien, si on s'en va vers ça, c'est tu 2020, 2030, 2040! L'idée n'est pas de fixer une date, l'idée est vraiment de voir qu'on se dirige vers autre chose, et de planifier nos infrastructures en conséquence.

1645

Donc ce qu'on dit tout simplement, c'est qu'un projet, pour être durable à long terme – puis là, quand on parle de durable à long terme, on parle pas de dix (10) ans évidemment, on parle de plus de cinquante (50) ans à notre avis – donc ce projet donc doit être réalisable dans le premier paradigme, dans celui qu'on vit, et résister à la transition et demeurer viable dans le second.

1650

Donc en conclusion, le projet de la Romaine, parce qu'on y vient au projet de la Romaine, le projet de la Romaine, dans les scénarios qu'on avait, les scénarios d'indépendance au pétrole étaient inclus, on avait pris les prévisions des projets qui étaient à l'étude à ce moment-là, et on avait inclus ce projet-là dans nos scénarios.

1655

Ensuite, on considère aussi qu'il y a des risques importants à ne pas réaliser le projet dès maintenant, dans le contexte où est-ce qu'on a une transition à vivre et on a un autre paradigme. Il est important maintenant, je crois, de pouvoir mettre ça en branle et donc de le réaliser.

Donc j'ai recommandé au Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord et au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec d'appuyer le projet

1660 de la Romaine à la condition qu'il s'inscrive dans une démarche menant le Québec à une indépendance au pétrole et ne serve pas à poursuivre la boulimie énergétique du Québec.

Alors voilà, je vais céder la parole à Sébastien Caron.

1665 **PAR M. SÉBASTIEN CARON:**

Donc en conclusion, il y a quatre (4) points qu'on voudrait que la Commission retienne.

1670 Le premier point, c'est qu'on pense qu'en présentant un mémoire comme celui-là, on fait preuve d'audace en tant qu'organisation, en tant que groupe environnemental; on fait preuve, je pense, de vision aussi, parce qu'on essaie de se projeter dans un futur qui est pas si lointain que ça, disons.

1675 Et qu'on espère que le BAPE puisse faire aussi preuve d'audace en s'assurant que ce message-là sera entendu par les instances gouvernementales.

Le deuxième point, donc c'est ça, ça répète ce que je disais.

1680 Le troisième point, c'est que pour nous, la seule et unique manière d'envisager positivement ce projet, c'est d'en faire une composante d'une stratégie globale, structurée, mesurable, visant l'indépendance pétrolière du Québec.

Donc c'est comme ça qu'on entrevoit ce projet-là d'une façon positive.

1685 Et finalement, donc on recommande, on fait une recommandation au BAPE, finalement, pour qu'il mette dans le rapport, la recommandation de mettre rapidement en chantier une planification énergétique complète et à long terme qui va inclure à la fois la production et la consommation d'énergie et qui intégrera aussi le projet mobilisateur d'une indépendance pétrolière pour 2030.

1690

Donc c'est finalement la conclusion qu'on voulait amener.

PAR LE PRÉSIDENT:

1695 Messieurs, merci pour votre présentation.

Effectivement, pour ce qui est des projections énergétiques, vos données sont intéressantes, on va les examiner.

1700

Dans un des tableaux, je voudrais éclaircir un point, il y avait un tableau où on voyait une série de chiffres en térawattheures dont une mention, une économie d'énergie de soixante térawattheures (60 TWh). Juste pour être bien certain de comprendre!

1705 Donc le soixante térawattheures (60 TWh), c'est l'économie d'énergie qui est prévue dans une économie d'énergie annuelle récurrente qui totaliserait soixante térawattheures (60 TWh) en 2030, c'est ça que j'ai compris?

PAR M. PATRICK DÉRY:

1710 En fait, le soixante térawattheures (60 TWh), c'est par rapport, c'est un peu comme dans le protocole de Kyoto, on se donne une référence, l'année de référence dans ce cas-ci est 2005.

1715 Donc c'est soixante térawattheures (60 TWh), et ce n'est pas seulement électrique, mais c'est toutes formes d'énergie confondues, qu'on a transformées en soixante térawattheures (60 TWh) pour pouvoir comparer un peu avec le projet de la Romaine, et ce n'est pas annuel. En fait, en 2030, c'est une espèce de cible, finalement, qu'en 2030, on a soixante térawattheures (60 TWh) de moins de consommation que par rapport à 2005.

PAR LE PRÉSIDENT:

1720 Mais c'est par année par rapport à 2005, c'est ça?

PAR M. PATRICK DÉRY:

1725 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1730 Le soixante térawattheures (60 TWh), c'est aller au-delà des objectifs actuels d'Hydro-Québec, ce que j'ai compris aussi, donc d'aller passer une phase, à une vitesse supérieure en termes d'économie d'énergie.

PAR M. PATRICK DÉRY:

1735 C'est ça. Puis il faut faire attention aussi, la question d'économie réelle d'énergie, c'est qu'on part pas d'une base où est-ce qu'on planifie une croissance de la consommation d'énergie, puis là, on dit, on va économiser, on va faire de l'efficacité énergétique, puis si on fait pas d'efficacité énergétique, on a une certaine tendance, et si on en fait une, bon bien, on dit, on va économiser tant de térawattheures. Puis là, on dit que c'est de l'économie d'énergie.

1740 Dans notre cas, c'est une économie qui est réelle, donc une diminution de la consommation totale d'énergie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1745 C'est ça, j'avais compris la nuance tout à l'heure, effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1750 Il y aurait peut-être un aspect dans votre mémoire, dans la conclusion! En fait, vous soulevez le fait, bon, que le projet de la Romaine, ce qu'on comprend, c'est qu'il serait acceptable en autant qu'il serve à réduire la dépendance au pétrole.

1755 Vous faites aussi dans votre conclusion, vous parlez aussi à l'intérieur de ça d'objectifs et de moyens vérifiables. J'aimerais vous entendre un peu, parce qu'on parle de suivi à ce moment-là, de mécanisme de reddition de compte, je sais pas de quelle manière vous voyez cet aspect-là dans votre conclusion?

PAR M. PHILIPPE BOURKE:

1760 En fait, la mention ici, c'est par opposition à certaines – dans le fond, on entend souvent le discours, bon, puis d'ailleurs les gens de l'Association de l'industrie électrique l'ont fait d'ailleurs, puis je respecte tout à fait leur vision, mais je pense qu'il y a quelque part un mythe à l'idée que lorsqu'on rajoute de l'énergie sur le marché américain du Nord, qu'elle est renouvelable par ailleurs, qui serait l'hydroélectricité, ça va nécessairement diminuer les gaz à effet de serre.

1765 Nous, ce qu'on dit, c'est pas vérifiable. Je veux dire, au contraire, ce qu'on fait, c'est qu'on rajoute de l'énergie dans un marché qui en consomme, il consomme tout ce qui est disponible: il continue à consommer tout le charbon disponible, il continue à consommer tout le pétrole disponible, tout le gaz naturel disponible. Alors tout ce qu'on fait, c'est rajouter les impacts locaux d'ici à ce méga-impact national là.

1770 Donc ce qu'on dit, c'est, si on s'approprie puis on détermine spécifiquement à quel usage ça va servir ici et quelle source d'énergie ça va effectivement remplacer, à ce moment-là, on a une mesure réelle, on a une mesure réelle du bénéfice environnemental, du bénéfice économique, puis du bénéfice social de la filière.

1775 En l'exportant, c'est sûr qu'il y a des avantages, puis c'est indéniable, puis c'est même utile dans la stratégie qu'on continue à faire de l'exportation, mais ces bénéfices-là sont pas mesurables.

1780 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1785 Pour revenir aux questions de dépendance énergétique ou de planification à long terme, à la page 10 de votre mémoire, vous parlez d'un marché qui soit fortement encadré.

1790 On sait qu'actuellement, la Politique énergétique canadienne, c'est une politique qui est axée sur le libre marché, que ce soit au niveau électricité ou pétrole ou gaz.

1795 Ce que je comprends de la Stratégie énergétique du Québec, elle est en partie mixte on pourrait dire, dominance libre marché pour ce qui est pétrole-gaz, et un certain contrôle, un certain encadrement dans le domaine de la production électrique.

Ça veut dire que dans votre position, ça nécessiterait une double modification et à la Politique énergétique canadienne et à la Stratégie énergétique québécoise, donc ça demanderait des changements fondamentaux?

1800 **PAR M. PATRICK DÉRY:**

1805 Au niveau de l'encadrement, bon, c'est pas ma spécialité, mais par contre, ce qui nous semble important, pourquoi on a mentionné cette chose-là, c'est surtout que ce qu'on s'est rendu compte dans les études, puis là, on a utilisé des données historiques, on s'est rendu compte, si on n'encadre pas le marché assez fortement, la diminution des émissions de gaz à effet de serre, ça se traduit pas, en fait il y a pas de diminution d'émissions de gaz à effet de serre. Il y a qu'une addition.

1810 Et comme le disait monsieur Bourke tout à l'heure, c'est pas en ajoutant comme ça de l'énergie, puis par magie, on va éliminer des gaz à effet de serre. Il faut que ce soit mesurable et ça, c'est les États qui peuvent imposer une forme de contrainte, en fait d'encadrer le marché pour ça.

1815 Mais laisser le libre marché aller, ça n'amène pas ces diminutions de gaz à effet de serre, et donc non plus de diminution de la consommation d'énergie. On ne reste que dans la croissance de la consommation, donc ce qu'on appelle la boulimie énergétique, là.

Je sais pas si ça répond à la question?

1820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

1825 Maintenant, si vous permettez, j'aimerais passer du côté, je crois que c'était le thème numéro 2 de votre mémoire ou la partie B, les enjeux locaux!

1830 J'ai remarqué, vous avez entre autres ciblé des avis concernant les effets éventuels du projet sur l'embouchure de la rivière, donc dans le secteur de la baie de Mingan. À votre connaissance, parce qu'il a été à plusieurs reprises question de l'érosion des rives, ce qu'on comprend dans le secteur de Mingan par exemple, de la baie de Mingan, les rives sont relativement plus rocheuses que ce qu'on peut voir ailleurs.

À ce moment-là, par rapport aux effets du projet, ce que je comprends, c'est que potentiellement, vous anticipez des effets éventuels du projet mais de façon ponctuelle, c'est-à-dire limités près de l'embouchure.

1835

C'est ce que je comprends de votre raisonnement ici qui est formulé en page 26, est-ce que je comprends bien?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

1840

On parle d'érosion côtière à ce moment-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1845

Entre autres, puis il y a des mentions aussi sur les suivis, parce qu'on est près du Parc national des îles de Mingan.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

1850

En fait, il y a effectivement deux (2) éléments qu'on ramenait ici. Il y avait la question effectivement de l'érosion côtière, pas que l'érosion disons riveraine en rivière ne nous préoccupe pas, mais évidemment, c'est la dynamique sédimentaire dans son ensemble sur laquelle on s'interrogeait à ce moment-là.

1855

En fait, ce qu'on dit, c'est qu'il y a effectivement énormément de problèmes d'érosion côtière sur la Côte-Nord. On sait que ça a généré, ça génère des problèmes sociaux, entre autres des problèmes économiques évidents dans certaines communautés, donc on croit que c'est important quand même de prendre en compte cet aspect-là.

1860

Maintenant, évidemment il y a des gens qui sont spécialisés dans ce genre de truc là, notamment les gens de la sécurité civile au niveau du Québec.

1865

Puis l'autre aspect, c'était l'aspect des nutriments qui étaient apportés par la rivière vers le golfe, en fin de compte, où il y avait beaucoup de questionnements de la part entre autres des gens de Parcs Canada sur les suivis qui allaient être faits, notamment au niveau de l'apport de nutriments pour certaines espèces marines.

1870

Donc ça aussi, c'est une préoccupation qui est importante à notre avis de souligner dans le mémoire.

Maintenant, il y a un manque d'expertise, je crois, à différents niveaux sur ces enjeux-là, puis je pense que le projet pourrait être disons une bonne occasion de parfaire cette expertise-là, par exemple avec les gens de Pêches et Océans Canada, qui évidemment ont une expertise au niveau marin.

1875 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

1880 D'ailleurs, je crois que c'est demain, les gens de Parcs Canada vont venir, si je me souviens bien, c'est demain, ils vont venir demain après-midi, on va pouvoir aborder le sujet avec eux à nouveau.

J'aurais une autre question. À la page 27, tout en bas de la page, vous dites:

1885 "Pourquoi Hydro-Québec ne pourrait-il pas envisager de faire de ce chantier un modèle international de construction éco-responsable? Il s'agirait de mettre en pratique et d'exiger des entrepreneurs qu'ils adoptent des comportements exemplaires, en termes de politiques d'achat."

1890 Bon, on sait, Hydro-Québec pourra me corriger, de mémoire, ils utilisent, pour la construction de leurs bâtiments, par exemple, une norme qui s'appelle BOMA développée par une association de gestionnaires d'immeubles, qui peut s'apparenter à la norme LEEDS.

1895 On sait aussi qu'Hydro-Québec a une politique de développement durable. On va la regarder, elle est disponible sur Internet, on va la regarder, qu'est-ce qu'Hydro-Québec dit en fonction de cette politique de développement durable, qu'est-ce qu'ils disent sur ce qui est des politiques d'achat ou politiques d'octroi de contrats envers leurs fournisseurs.

1900 Donc je trouve votre idée intéressante, la Commission va vérifier ça, et Hydro-Québec aussi, s'ils veulent nous apporter des précisions, ils pourront nous en apporter effectivement, je lance une invitation en passant à Hydro-Québec.

Je trouve la suggestion intéressante, effectivement.

1905 Je fais le tour, je veux être certain de pas oublier, je crois que j'avais une autre question, vous avez partiellement répondu tout à l'heure.

1910 La dynamique sédimentaire, ça va, on va pouvoir revenir, comme j'ai dit, la dynamique sédimentaire et les nutriments, nous allons revenir sur ce point demain avec les gens de Parcs Canada.

Donc développement économique et social, c'est la question que j'avais ici.

Alors moi, c'est beau pour les questions, votre mémoire était clair.

1915 Alors nous vous remercions pour votre contribution.

Alors la présentation que nous venons d'avoir du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord était la dernière présentation prévue cet après-midi.

1920 Alors nous allons mettre fin à cette séance. Il est maintenant seize heures (16 h), nous allons reprendre ce soir à dix-neuf heures (19 h).

Ce soir, nous avons dix (10) interventions pour ce soir. Alors d'ici là, je vous souhaite un bon souper.

1925

SÉANCE AJOURNÉE AU 3 DÉCEMBRE 2008 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

1930

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

1935

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.